



Etat initial de l'environnement

Commune de Livron-sur-Drôme

Rédacteur : AIRELE



Mai 2017



SOMMAIRE

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	5
1.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
1.1.1. <i>Environnement naturel</i>	5
1.1.1.1. <i>Topographie</i>	5
1.1.1.2. <i>Géologie</i>	6
1.1.1.3. <i>Hydrogéologie</i>	9
1.1.1.4. <i>Réseau hydrographique</i>	9
1.1.1.5. <i>Climatologie</i>	14
1.1.1.6. <i>Milieus naturels et les interactions entre habitats et espèces</i>	15
1.1.1.7. <i>Paysages naturels</i>	49
1.1.1.8. <i>Patrimoine culturel et architectural</i>	51
1.1.2. <i>Nuisances et risques liés à l'activité humaine</i>	52
1.1.2.1. <i>Bruit</i>	52
1.1.2.2. <i>Voies bruyantes : infrastructures de transport terrestre</i>	52
1.1.2.3. <i>Pollution des sols</i>	55
1.1.2.4. <i>Déchets</i>	57
1.1.2.5. <i>Assainissement</i>	57
1.1.2.6. <i>Gestion des risques</i>	58
1.1.3. <i>Ressources naturelles</i>	73
1.1.3.1. <i>Eau</i>	73
1.1.3.2. <i>Air</i>	73
1.1.3.3. <i>Energie</i>	75
1.2. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	77

TABLES DES ILLUSTRATIONS

- Figures

FIGURE 1 : COMMUNE DE LIVRON-SUR-DROME VUE PAR SATELLITE (SOURCE : GEOPORTAIL.FR)	5
FIGURE 2 : CLIMAT DE LIVRON-SUR-DROME EN 2015	14

FIGURE 3 : ETAPES DE LA DEMARCHE DE CONSTITUTION D'UN SITE « NATURA 2000 »	31
FIGURE 4 : DESCRIPTION GENERAL DU SITE.....	34
FIGURE 5 : SCHEMATISATION STRUCTURELLE DE CONNEXIONS ECOLOGIQUES D'UN ECOSYSTEME	43
FIGURE 6 : RISQUE SISMIQUE AU NIVEAU NATIONAL	62

- Tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES ESPECES POTENTIELLEMENT PATRIMONIALES SUR LA COMMUNE (PIFH).....	17
TABLEAU 2 : ARRETES DE CATASTROPHE NATURELS DANS LA COMMUNE DE LIVRON-SUR-DROME (SOURCE : SITE PRIM.NET)	60

- Cartes

CARTE 1 : TOPOGRAPHIE	7
CARTE 2: GEOLOGIE.....	8
CARTE 3 : MASSES D'EAU PROFONDES	11
CARTE 4 : REMONTEE DE NAPPES	12
CARTE 5 : RESEAU HYDROGRAPHIQUE.....	13
CARTE 6 : FLORE PROTEGEE	16
CARTE 7 : ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU – ZONES D'INVENTAIRES	37
CARTE 8 : ZONES HUMIDES (DREAL)	38
CARTE 9 : ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU – ZONES REGLEMENTAIRES	39
CARTE 10 : ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU – ZONES NATURA 2000	40
CARTE 11 : ESPACES BOISES CLASSE	41
CARTE 12 : SRCE	46
CARTE 13 : TRAME VERTE ET BLEUE COMMUNALE.....	47
CARTE 14 : UNITES PAYSAGERES	50
CARTE 15 : CLASSEMENT SONORE DES VOIES BRUYANTES	54
CARTE 16 : SITES BASOL	56
CARTE 17: ALEAS SISMIQUES DANS LA COMMUNE	63
CARTE 18 : RISQUES DE FEUX DE FORET	64
CARTE 20 : ALEAS INONDATION DU PPRi PRESCRIT.....	68
CARTE 21 : MOUVEMENTS DE TERRAIN	70
CARTE 22 : ALEA RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES.....	71
CARTE 23 : SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES	79



- Photographies

PHOTOGRAPHIE 1 : MESANGE BLEUE	20
PHOTOGRAPHIE 2 : PINSON DES ARBRES (FRINGILLA COELEBS)	20
PHOTOGRAPHIE 3: MILAN ROYAL (MILVUS MILVUS)	21
PHOTOGRAPHIE 4: MILAN NOIR (MILVUS MIGRANS).....	21
PHOTOGRAPHIE 5 ROUGEQUEUE NOIR (PHOENICURUS OCHRUIROS)	22
PHOTOGRAPHIE 6: TOURTERELLE TURQUE	22
PHOTOGRAPHIE 7: CYGNE TUBERCULEE (CYGNUS OLOR).....	24
PHOTOGRAPHIE 8 : PRELEVEMENT DE SOL PAR UNE TARIERE	55

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

1.1. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.1.1. Environnement naturel.

1.1.1.1. Topographie

Le territoire communal est situé dans la Drôme provençale, dans la région Auvergne Rhône-Alpes, entre Valence et Montélimar. Le relief est varié avec de grandes étendues agricoles destinées à l'origine à la culture fruitière (Abricot, Cerises...) actuellement en forte régression au profit des grandes cultures. La commune est de forme rectangulaire et est bordée par le Rhône et la Drôme. Le point culminant atteint 259.5 mètres d'altitude (Mont rôti) au sud-est de la commune. Il permet de visualiser les terrasses où s'installent les vignes, ainsi que le centre moderne de Livron-sur-Drôme en contre bas.

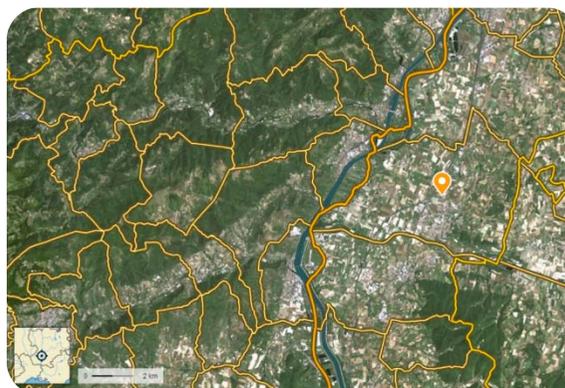


Figure 1 : commune de Livron-sur-Drôme vue par satellite (source : geoportail.fr)



1.1.1.2. Géologie

Livron-sur-Drôme est constituée de dépôts alluvionnaires de la Drôme et du Rhône. C'est une plaine alluviale, ce qui lui a permis de développer intensément l'agriculture et d'en faire une dynamique économique. La commune est composée de plusieurs unités géologiques :

- à l'ouest, un vaste domaine composé de dépôts alluvionnaires fluviatiles et torrentiels.
- à l'est, les terrains sont plus variables avec l'alternance de calcaire et de marne au niveau du Mont rôti.
- au nord-est, se trouvent aussi des dépôts alluvionnaires du Rhône. La roche cristalline prédomine ainsi que les galets de quartzite.
-



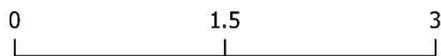


Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Topographie -

 Limites communales



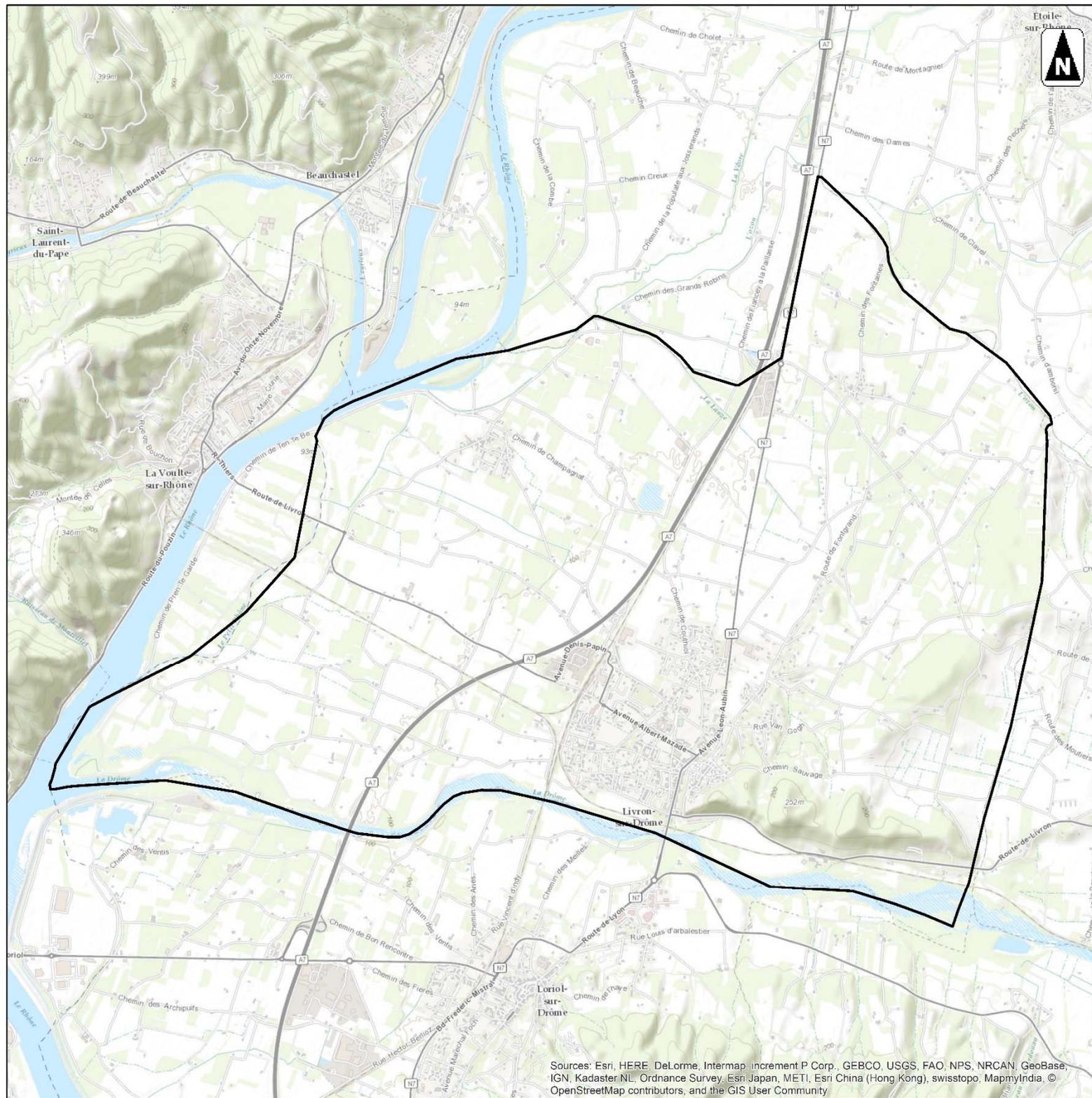
Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: ESRI
Source de données: ESRI



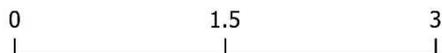
Sources: Esri, HERE DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Géologie -

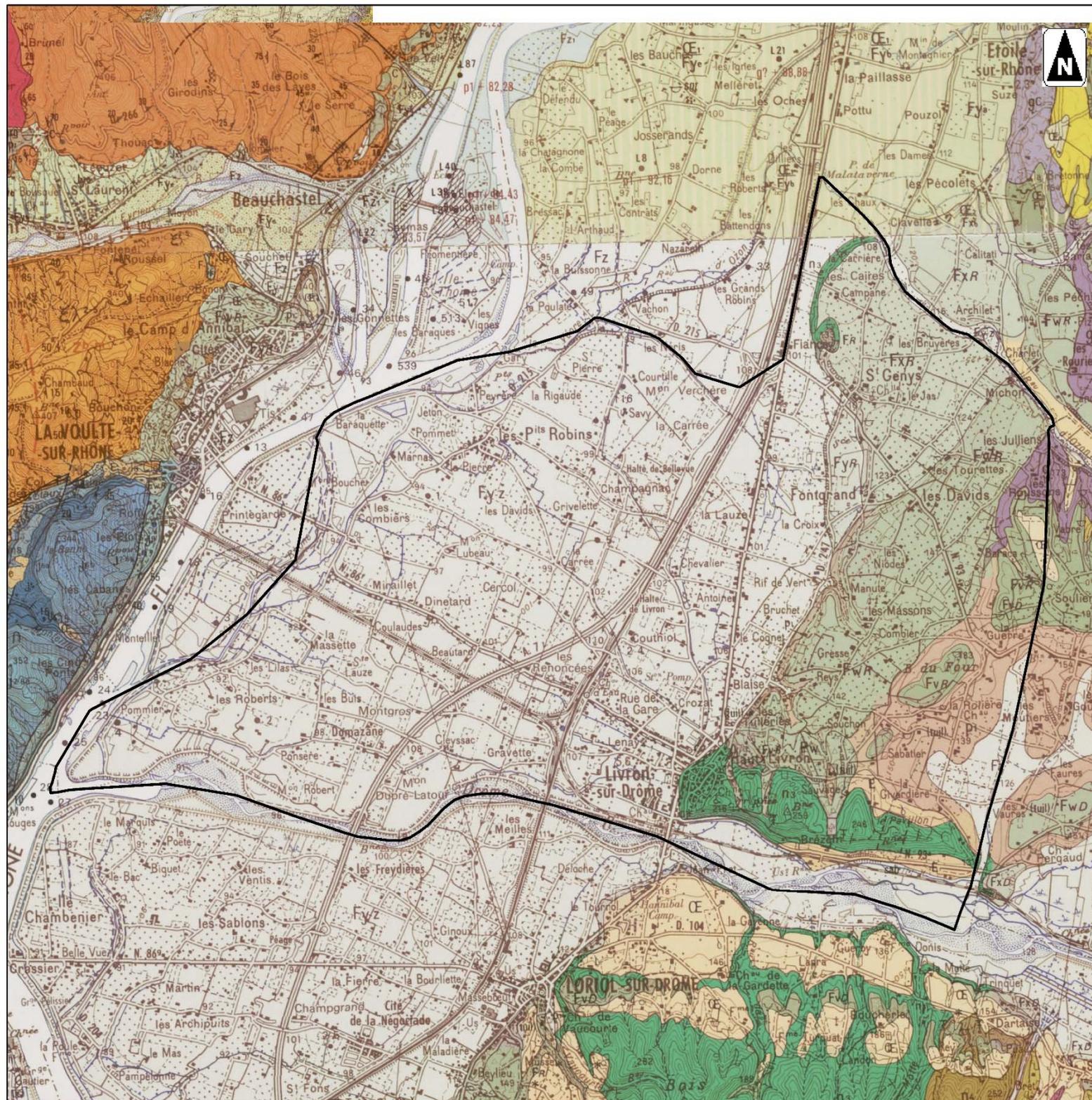
-  Limites communales
-  Limons superficiels des basses terrasses wurmiennes (épaisseur totale)
-  Eboulis à éléments calcaires ou basaltiques
-  Limons et loess (pouvant comporter des lentilles de cailloutis)
-  Cailloutis de piedmont à matériel calcaire prédominant (pouvant comporter des lentilles de limons ou de loess) : de piedmonts anciens d'âge croissant
-  Alluvions actuelles et récentes : sables, graviers, galets et limons
-  Alluvions des basses terrasses et alluvions actuelles et récentes non différenciées
-  Alluvions anciennes du Rhône à galets de quartzite et de roches cristallines prédominants : alluvions de niveau intermédiaire ou de niveau incertain
-  Alluvions anciennes du Rhône à galets de quartzite et de roches cristallines prédominants, niveau étagés principaux
-  Pliocène inférieur : marnes bleues marines et sables fins jaunes à empreintes de feuilles
-  Oligocène indifférencié : marnes, sables et conglomérats
-  Hauterivien : alternance de calcaires et de marnes
-  Quarternaire - Alluvions fluviales et torrentielles post-wurmiennes
-  Quarternaire - Alluvions fluviales et torrentielles wurmiennes



Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



1.1.1.3. Hydrogéologie

La carte de l'hydrogéologie met en avant 2 types de ressources en eaux souterraines et masses d'eau souterraines qui sont les suivantes :

- **Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône**, représente une zone peu perméable pour l'exploitation des eaux souterraines. Dépassant parfois plus de 300 mètres de profondeur, cette masse d'eau ne représente pas une source exploitable.
- **Molasses miocènes du Bas dauphine entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme**, est une ressource exploitable mais qui a un rôle important dans le maintien des débits d'étiage des cours d'eau qui en dépendent.

Avec ses ressources en eau superficielles et souterraines, la commune a, sur son territoire, deux captages d'eau potable. La totalité de l'eau potable qui alimente le réseau de distribution provient des captages de Couthiol et Domazane. Les captages desservant la ville de Livron-sur-Drôme exploite la nappe alluviale du Rhône et de la Drôme. En ce qui concerne celui de Domazane, l'alimentation du captage se fait depuis la Drôme. Il représente une protection dans la distribution de l'eau potable pour les habitants de la ville, car le captage de Couthiol, situé en milieu urbain est difficile à protéger. Les deux captages ne sont pas exploités à leur maximum.

La commune de Livron-sur-Drôme est donc directement concernée par la gestion de la qualité de la ressource en eau et une attention toute particulière doit y être portée. En effet, la cartographie des remontées de nappe indique aussi que la commune est en sensibilité très forte vis-à-vis de la nappe affleurante.

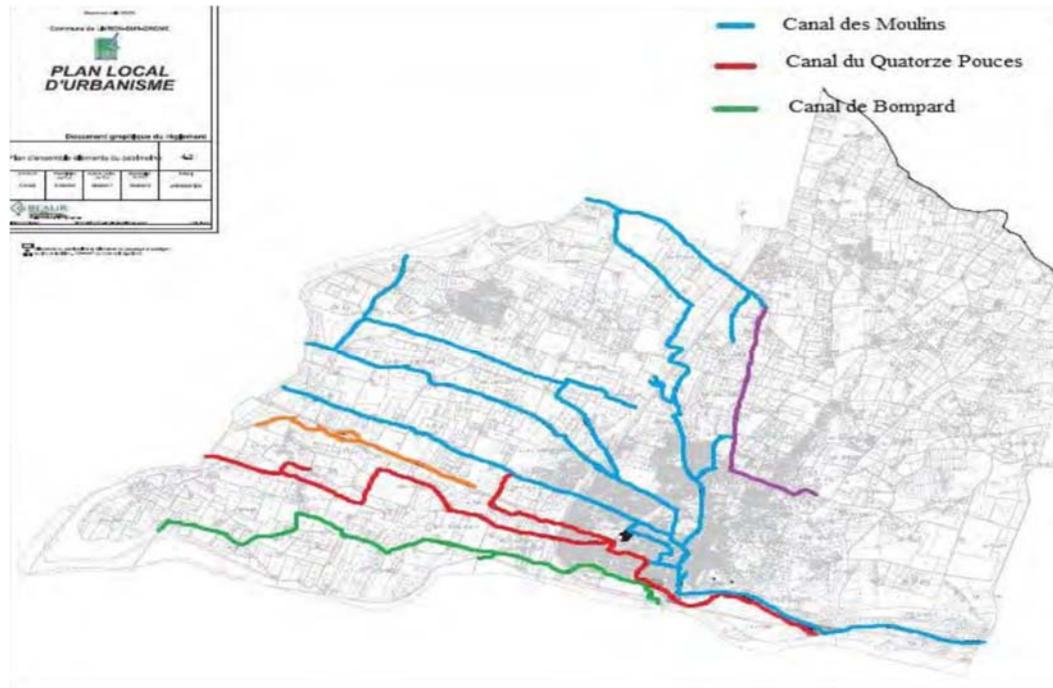
	<p>Carte 3 : masses d'eau profondes</p> <p>Carte 4 : remontée de nappes</p> <p>Carte 5 : réseau hydrographique</p>
---	--

1.1.1.4. Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique est très développé sur la commune. En effet, l'eau est l'élément naturel majeur sur ce territoire. Située entre la Drôme et le Rhône, la commune est alors concernée sur son territoire par :

- **les cours d'eau : la Drôme, la Lauze, le Petit Rhône, la Véore, l'Eyrieux, l'Ozon, le ruisseau de la Lauze, le ruisseau la dague ;**
- **les canaux : le canal des moulins, le canal du quatorze pouce et le canal de Bompard et leurs dérivations.**

Une étude a été menée sur la commune sur l'état des lieux des canaux, rapport version de décembre 2016 ; elle est présentée en annexe et la carte ci-après en est extraite (qui sera actualisée au cours de la révision du PLU) :



Les enjeux liés à l'eau :

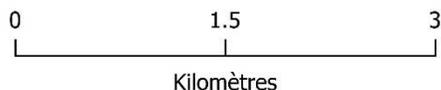
- Quantitatif : la ressource en eau est disponible pour la commune ; cependant une pénurie est identifiée en période estivale (nécessité de mise en place de tours d'eau...);
- Qualitatif : la qualité des eaux apparaît en bon état. Néanmoins, certains polluants restent présents lors des analyses et de la surveillance ; les communes se doivent alors d'être vigilantes et de mettre en place, au travers de leur règlement, les moyens nécessaires afin d'éviter ou de résorber toute pollution.

Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

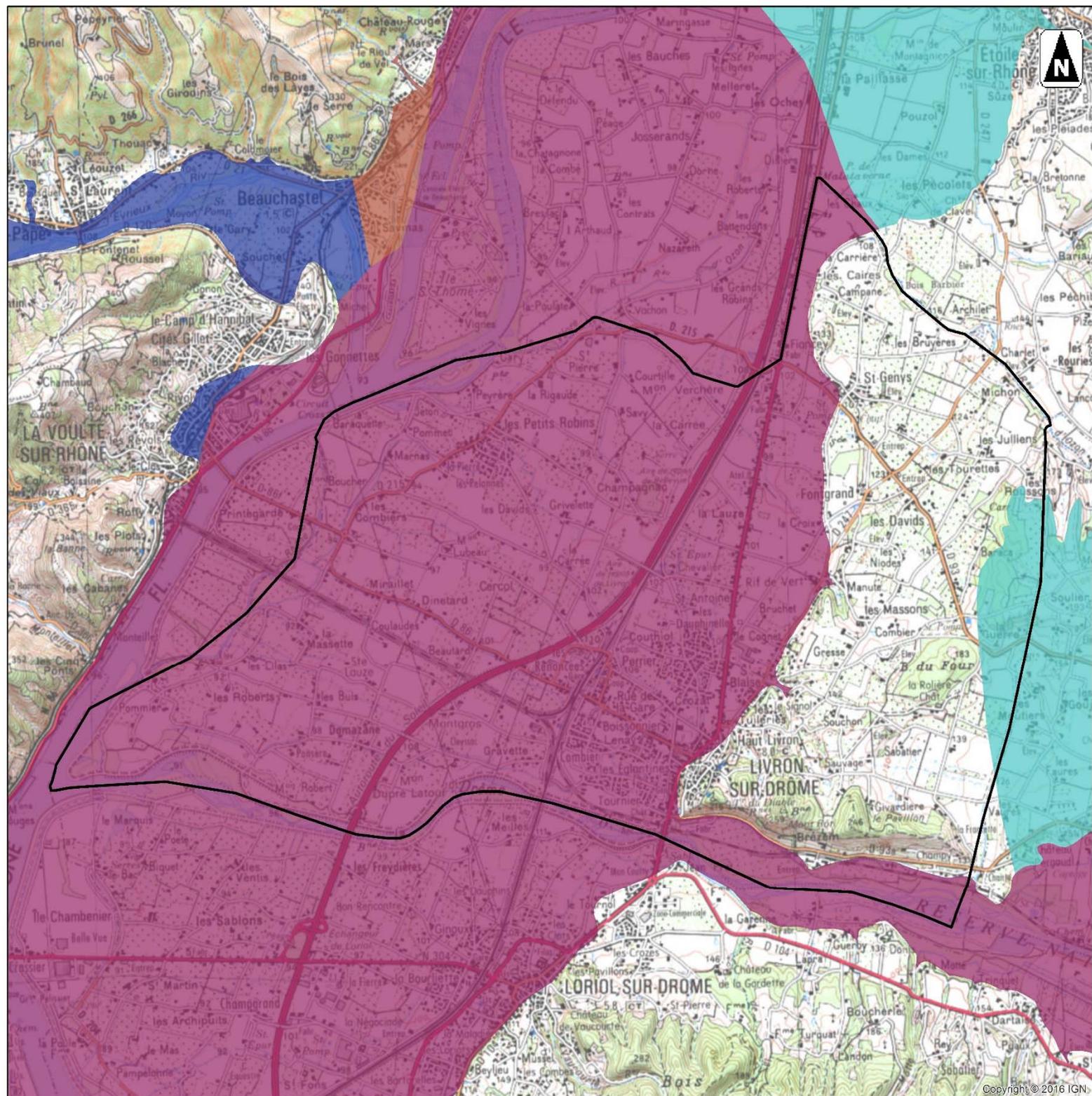
- Masses d'eau profondes -

-  Limites communales
-  Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône
-  Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme
-  Socle Monts du Vivarais BV Rhône, Eyrieux et Volcanisme du Mézenc
-  Socle Monts du lyonnais sud, Pilat et Monts du Vivarais BV Rhône, Gier, Cance, Doux



1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

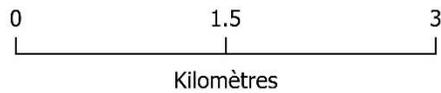


Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

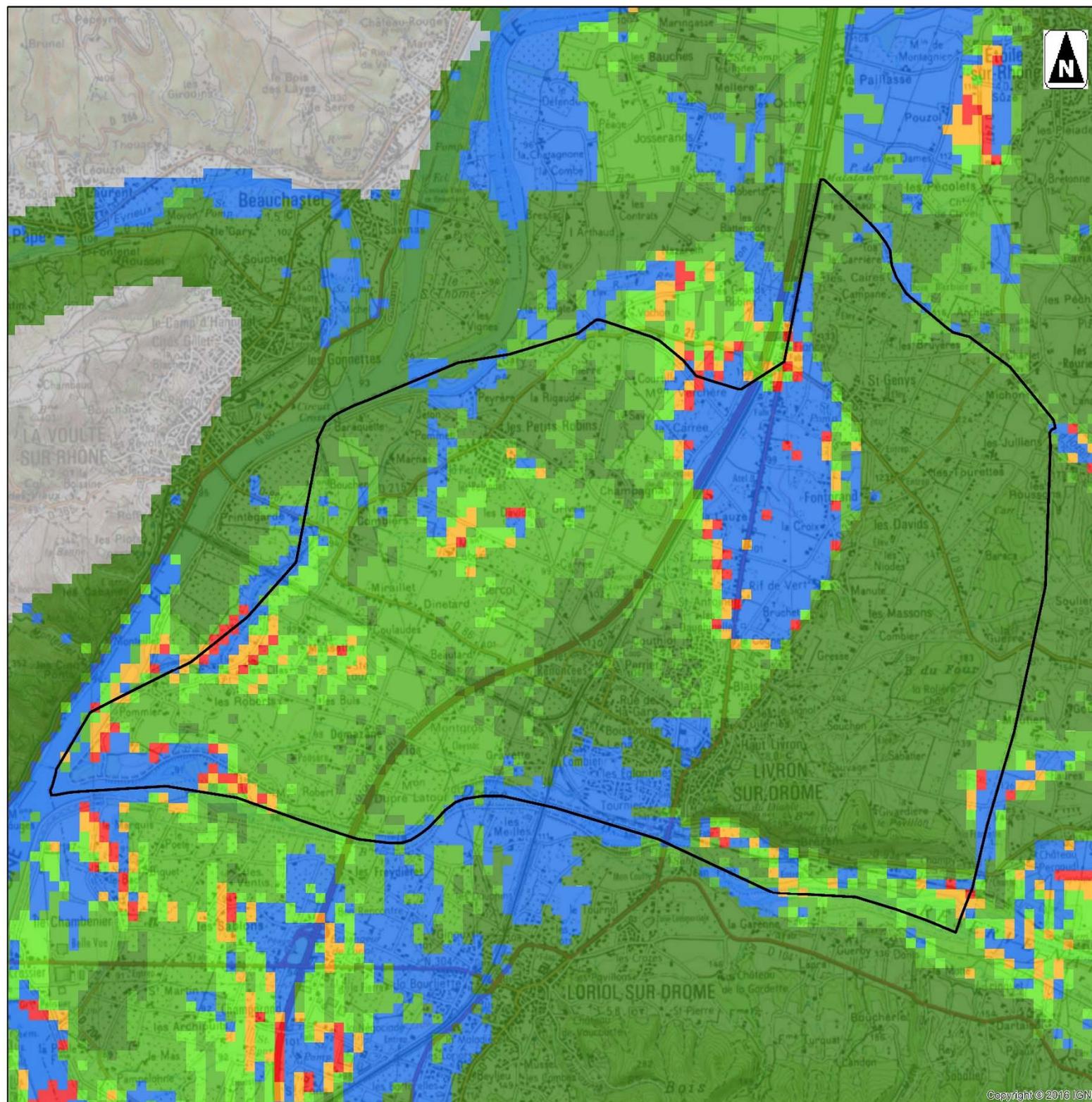
- Remontée de nappes -

- Limites communales
- Sensibilité très élevée, nappe affleurante
- Sensibilité forte
- Sensibilité moyenne
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- Sensibilité très faible à inexistante



1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



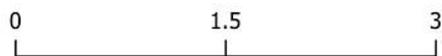


Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Réseau hydrographique -

-  Limites communales
-  Noeud hydrographique
-  Point d'eau isolé
-  Tronçon hydrographique
-  Cours d'eau
-  Hydrographie surfacique
-  Zone hydrographique



Kilomètres

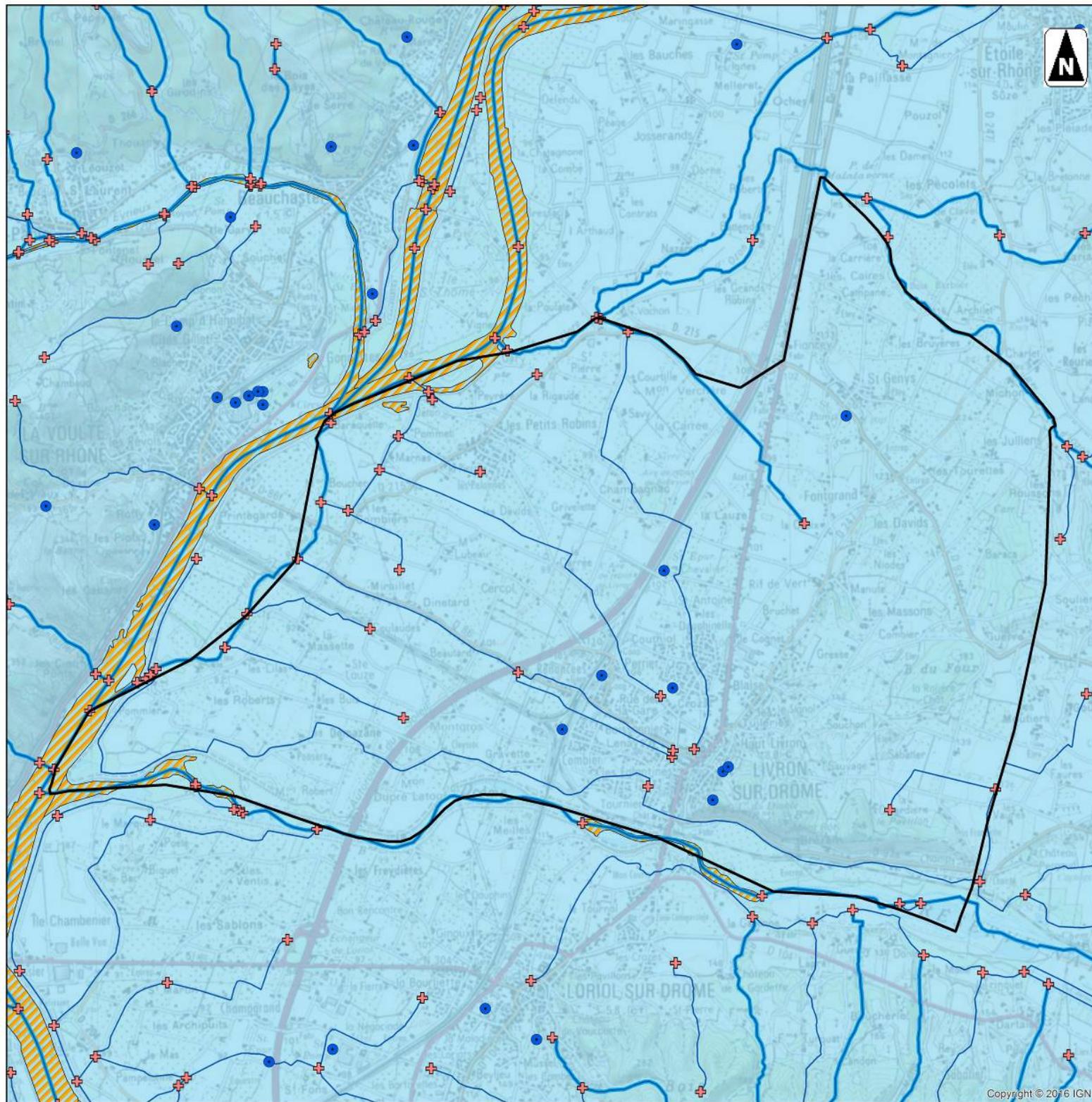
1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Groupe
audicé



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, BD carthage



1.1.1.5. Climatologie

La commune de Livron-sur-Drôme est située dans la zone d'influence du climat méditerranéen (Drôme provençale) qui se caractérise par des étés plutôt chauds et secs et des hivers doux. La commune est soumise aux vents du nord (mistral). Cette influence est amplifiée du fait de la proximité directe de la commune avec la vallée du Rhône. En 2015, Livron-sur-Drôme atteint près de 957 mm de précipitations.

Mois	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.	nov.	déc.
Température minimale moyenne (°C)	2.9	2.3	6.1	8.22	12.6	16.5	19.8	17.5	13.7	9.2	7.3	7.2
Température maximale moyenne (°C)	9.6	8.7	15.2	19,9	23.6	28.7	33	30.4	23	17.1	14.9	12.7

Figure 2 : Climat de Livron-sur-Drôme en 2015¹

La durée moyenne annuelle de l'insolation pour 2015 s'élève à 2614 h à Livron-sur-Drôme, la moyenne nationale s'élevant à 2110 h. La commune a bénéficié en 2015 de l'équivalent de 109 jours d'ensoleillement.

Les enjeux liés au climat :

- Savoir bénéficier et/ou se protéger des phénomènes climatiques locaux : vent, insolation importante, périodes de sécheresse, fortes pluies, etc. ;
- S'appuyer sur les caractéristiques naturels et structurels du territoire : réseau hydrographique dont les canaux, espèces végétales adaptées, etc. ;
- Adapter les équipements publics pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- Inciter et sensibiliser la population pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

¹ Source d'après Météo France: www.linternaute.com

1.1.1.6. *Milieus naturels et les interactions entre habitats et espèces*

➤ *La flore communale : une grande diversité*

La commune de Livron-sur-Drôme offre une flore variée grâce à la présence de milieux très différents, suivant un gradient de disponibilité en eau. La localisation géographique de la commune, aux abords de la Drôme et du Rhône, offre à la flore des climats et des conditions édaphiques différentes. Ces deux influences permettent le développement d'une flore variée à la fois montagnarde et méditerranéenne aussi bien terrestre qu'aquatique. La grande richesse hydrographique de la commune offre à la flore aquatique, de nombreux habitats propices à son développement le long des berges et des ruisseaux. Aussi tous ces critères mettent en évidence une commune diversifiée dans sa composition en habitats naturels.



Carte 6 : flore protégée



Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Flore -
- Protection régionale -

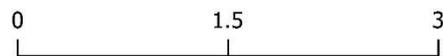
○ Limites communales

● Renoncule scélérate
Ranunculus sceleratus L. subsp. sceleratus

● Rubanier émergé
Sparganium emersum Rehmman, 1871

● Micrope droit
Bombycilaena erecta (L.) Smoljan., 1955

● Naïde marine
Najas marina L., 1753



Kilomètres

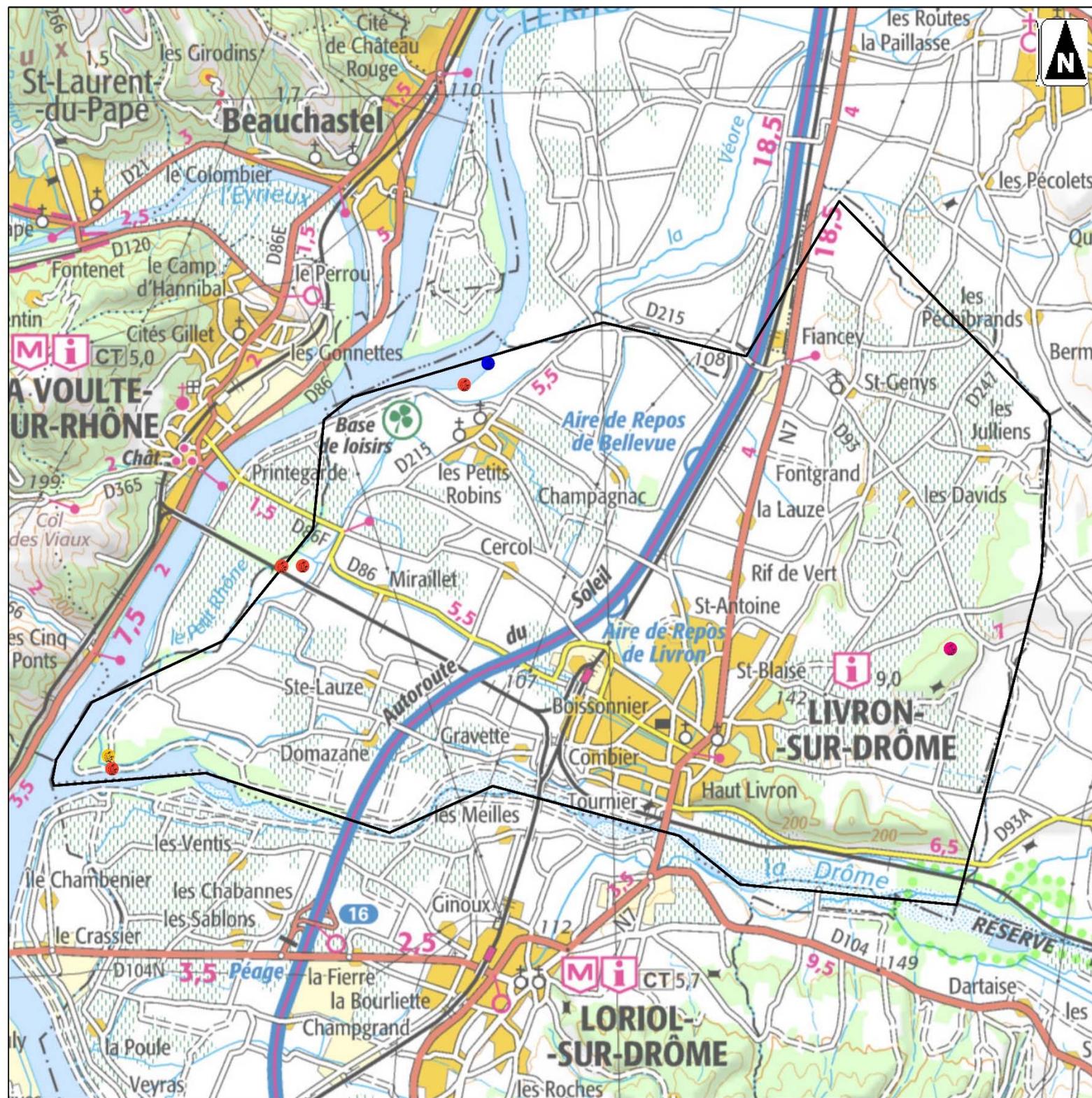
1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Groupe
auidicé



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de cartes: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, PIFH



- *Les espèces protégées ou remarquables sur la commune*

D'après les inventaires effectués par l'INPN, **4 espèces protégées en région Auvergne-Rhône Alpes ont été recensées sur la commune de Livron-sur-Drôme.** (Arrêté interministériel du 4 décembre 1990 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale (article 1)).

Il s'agit de :

- **Gnaphale dressé (*Bombycilaena erecta (L.) Smoljan., 1955*) ;**
- **Naïade marine (*Najas marina L., 1753*) ;**
- **Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus L., 1753*) ;**
- **Rubaniér émergé (*Sparganium emersum Rehmman, 1871*).**

Les données issues du PIFH (Pôle d'Information Flore et Habitats) recensent **4 espèces protégées** au niveau régional. Il s'agit des mêmes espèces végétales que citées ci-avant et recensées par l'INPN.

Au total, ce sont donc **4 espèces protégées** au niveau régional qui ont été observées sur la commune. Le PIFH recense 611 données au total contre 644 pour l'INPN. La plupart de ces espèces sont rattachées aux espaces aquatiques ou aux zones humides ce qui apparaît cohérent avec les nombreuses plaines alluviales présentes sur la commune.

De nombreuses espèces sont considérées comme déterminantes ZNIEFF. De plus, certaines sont classées sur liste rouge comme en danger (EN), vulnérable (VU) ou encore quasi menacée (NT). **A la vue de ces critères, elles sont donc considérées comme patrimoniales.**

Tableau 1 : Liste des espèces potentiellement patrimoniales sur la commune (PIFH)

Nom latin	Nom commun	Liste rouge France
<i>Callitriche obtusangula</i> Le Gall, 1852	Callitriche à angles obtus	VU
<i>Epipactis fibri</i> Scappaticci & Robatsch, 1995	Epipactis	EN
<i>Galatella linosyris</i> var. <i>linosyris</i>	Linosyris à feuilles de Lin	NT
<i>Galium tricornutum</i> Dandy, 1957	Gaillet à trois cornes	EN
<i>Juncus alpinoarticulatus</i> subsp. <i>fuscoater</i> (Schreb.) O.Schwarz, 1949		NT
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de Lachenal	NT

Nom latin	Nom commun	Liste rouge France
<i>Ophrys occidentalis (Scappaticci) Scappaticci & M.Demange, 2005</i>		NT
<i>Pallenis spinosa (L.) Cass., 1825</i>	Astérolide épineux	NT
<i>Ranunculus circinatus Sibth., 1794</i>	Renoncule divariquée	NT
<i>Schoenoplectus tabernaemontani (C.C.Gmel.) Palla, 1888</i>	Jonc des chaisiers glauque	NT
<i>Utricularia australis R.Br., 1810</i>	Utriculaire citrine	NT

Les données bibliographiques ont été triées et seules les espèces observées après 1996 ont été conservées et considérées comme exploitables.

Les observations de terrain ont permis d'identifier 104 espèces végétales sur le territoire communal mais aucune n'est protégée, aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

- **La flore urbaine**

La flore urbaine, bien que peu étudiée, semble être bien présente au sein de Livron-sur-Drôme. On note, dans le centre du village et sa périphérie puis le long des axes routiers, la présence d'alignements de Platanes (*Platanus orientalis* et *Platanus x acerifolia*) (Corine Biotope 84.1 : Alignement d'arbres) qui structurent le paysage et reflètent certaines coutumes. Ces Platanes, bien que fortement touchés par la maladie du chancre coloré, montrent parfois un intérêt particulier pour la faune (notamment lors de présence de cavité) car ils peuvent abriter une faune remarquable : Rapaces nocturnes, Insectes, Chauves-souris, etc. Il est alors important de noter que la municipalité porte une attention à la plantation d'essences locales, plus adaptées aux conditions météorologiques et plus favorables à la faune.

La végétation présente, bien que commune, possède un intérêt pour son rôle de corridor écologique et de maintien de zones vertes dans les zones urbanisées. Ce principe permet donc de maintenir des aménagements perméables à la faune et à la biodiversité en général.

- **Les grands types de végétation spontanée**

Les chênaies sont particulièrement denses aux abords du vieux Livron-sur-Drôme. En périphérie les vergers et les espaces agricoles (tournesol, blé...) sont prédominants. L'important réseau hydrographique qui traverse la commune apporte une variété de plantes des bords d'eau et aquatiques intéressantes (callitriche, lentilles d'eau, phragmites, salicaire...). Le réseau de haies est intéressant et un renforcement de celui-ci permettrait de créer une continuité entre les boisements.

Les boisements sur la commune ont fortement progressé ces dernières décennies. La forêt a gagné sur les terres ayant toujours un certain potentiel agricole. Il serait alors intéressant de bien distinguer les boisements historiques en les maintenant en EBC, puis les autres à indiquer sans classement pour permettre une évolution à l'avenir.

Les enjeux liés à la flore communale :

- vérifier la présence d'espèces protégées (dont celles citées ci-dessus) avant toute perturbation des milieux ;
- maintenir les habitats favorables à ces espèces mais aussi à la biodiversité ordinaire ;
- assurer un suivi des populations d'espèces protégées et patrimoniales ;
- utiliser des essences végétales locales.

➤ *Une faune adaptée aux diverses conditions*

La commune abrite également une grande variété faunistique. Tout comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine de cette intéressante biodiversité.

Le réseau hydrographique prédominant et la situation géographique de la ville de Livron-sur-Drôme sont à l'origine d'une biodiversité intéressante à mi-chemin entre le caractère méditerranéen et montagnard. Livron-sur-Drôme, avec l'ensemble des ZNIR qui recouvrent le territoire communal, est un espace propice pour l'accueil d'une grande richesse biologique.

- **L'avifaune remarquable...**

- ... des haies et bosquets des zones agricoles de plaine et des boisements alluviaux

Les ripisylves et boisements alluviaux qui bordent les cours d'eau abritent un cortège de passereaux inféodés aux grands arbres feuillus et à la proximité de l'eau. On retrouve la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), le Lorient d'Europe (*Oriolus oriolus*) et le Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), qui creuse directement son terrier dans les berges meubles et abruptes des cours d'eau. Il utilise les branches surplombant le lit des rivières pour y faire le guet en attente d'une proie.

Le cortège avifaunistique occupant les haies et bosquets de la zone de plaine est assez riche en espèce. On y retrouve des espèces souvent généralistes qui préfèrent cet espace comme l'Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia*

atricapilla), le Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*) et le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*) et d'autres qui viennent y rechercher leur nourriture tout au long ou à durant une partie de l'année (certains rapaces par exemple).

D'autres espèces utilisent également ces zones, de manière permanente ou temporaire (migration, hivernage), nicheuses sur la commune ou pas comme le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*) ou la Grive musicienne (*Turdus philomelos*).



Photographie 1 : Mésange bleue
(*Cyanistes caeruleus*)



Photographie 2 : Pinson des arbres
(*Fringilla coelebs*)

Les espèces suivantes ont été observées :

- La mésange bleue
- Le martinet noir
- Le geai des chênes
- La corneille noire

- ... des zones agricoles collinéennes, forêts euméditerranéennes et zones rupestres

La commune de Livron-sur-Drôme, présente tout autour de son village historique, une mosaïque de parcelles agricoles et prairiales entrecoupées de haies plurispécifiques et de cours d'eau. Sur la commune, les habitats forestiers les plus représentés sont la chênaie verte (parfois pure mais le plus souvent en mélange avec d'autres essences comme le Genévrier oxycèdre et le Genêt à balai)



Les Fauvettes mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*) et passerinette (*Sylvia cantillans*) sont présentes principalement dans les boisements euméditerranéens denses et zones buissonnantes où elles se nourrissent de petits insectes et de baies.

Photographie 3: Milan royal
(*Milvus milvus*)

Photographie 4: Milan noir (*Milvus migrans*)

Mais les grands rapaces sont certainement les espèces les plus remarquables de cette zone ; certaines espèces qui nidifient dans les forêts et les ripisylves et survolent la commune de Livron-sur-Drôme en quête de nourriture. On note notamment la présence de la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), du Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), du Milan royal (*Milvus milvus*), du Milan noir (*Milvus migrans*) et de la Buse variable (*Buteo buteo*).

Le faucon crécerelle a été observé.

- ... des villes et espaces urbanisés

Le Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*) niche sur la commune souvent à proximité ou dans les bâtiments. Il est souvent perché sur le haut des toitures des bâtiments.

Autrefois l'un des oiseaux les plus communs, le Moineau domestique (*Passer domesticus*) fréquente encore le centre-ville de Livron-sur-Drôme et les poulaillers de la zone rurale.

La Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*), le Choucas des tours (*Corvus monedula*) et le Pigeon biset urbain (*Columba livia*) sont des espèces recherchant la proximité de l'homme, aussi bien pour la recherche de nourriture que pour leur nidification.

Remarque : certaines espèces entretiennent de forts liens avec les humains, à tels points que certaines en dépendent :

- pour leur nidification comme le Martinet noir (*Apus apus*), l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et de fenêtre (*Delichon urbicum*) qui sont des espèces nidifiant sur les maisons et bâtiments ;



- pour leur lieu de vie comme la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) qui occupent préférentiellement les toitures des cabanons ou le Choucas des tours (*Corvus monedula*) et le Pigeon biset urbain (*Columba palumbus*) les anfractuosités des vieux bâtiments.

Photographie 5 Rougequeue noir
(*Phoenicurus ochruros*)

Photographie 6: Tourterelle turque
(*Streptopelia decaocto*)

Les espèces suivantes ont été observées :

- Merle noir
- Moineau domestique
- Pie bavarde
- Pigeon biset urbain
- Pigeon ramier
- Tourterelle turque

- ... des rivières et zones humides (étangs, cours d'eau etc.)

Un cortège avifaunistique spécifique est adapté aux zones humides présentes sur la commune au travers de plusieurs typologies : rivières et cours d'eau permanents et intermittents, fossés, plans d'eau et milieux associés. Parmi les espèces patrimoniales, 7 sont recensées sur la commune. C'est donc un groupe qui renforce le patrimoine naturel de la commune de Livron-sur-Drôme. Cet intérêt particulier est lié à la raréfaction des zones humides et à leurs spécificités intrinsèques auxquels les espèces ont dû s'adapter.

Le petit Rhône et ses milieux annexes (plans d'eau et ruisseaux rattachés) attirent l'ensemble de cette avifaune spécifique. Quelques espèces recherchent principalement le lit ou les berges pour y nidifier comme par exemple la Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), le Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) ou le Petit Gravelot (*Charadrius dubius*).

Les espèces suivantes ont été observées

- Le cygne tuberculé
- La gallinule poule d'eau



Photographie 7: Cygne tuberculée (*Cygnus olor*)

- **Les Poissons**

La commune regroupe des rivières et des canaux qui sont de grandes zones piscicoles où l'on retrouve de nombreuses espèces patrimoniales comme l'Alose feinte (*Alosa fallax*), l'anguille (*Anguilla anguilla*), l'Apron du Rhône (*Zingel asper*)...

Les activités humaines peuvent alors engendrer des perturbations sur les fonctionnalités du milieu et notamment sur le peuplement piscicole comme en témoigne bien souvent le déficit en poissons adultes.

- **Les Invertébrés remarquables**

Les bords d'étangs et canaux offrent des habitats favorables aux Odonates et aux Lépidoptères. Une espèce d'odonate a été inventoriée sur la commune ; il s'agit du Caloptéryx éclatant (*Calopteryx splendens*).

Les enjeux liés à la faune communale :

- limiter le dérangement des espèces sensibles (notamment aux abords des cours d'eau) ;
- conserver les habitats et entités naturelles associées à la richesse faunistique ;
- préserver les corridors écologiques et leur fonctionnalité ;
- favoriser les études scientifiques pour approfondir les connaissances faunistiques sur la commune (notamment l'adaptation de la faune à la population permanente).

➤ **Des habitats d'intérêt particulier pour la biodiversité**

La diversité et la richesse des habitats de la commune expliquent la biodiversité importante décrite précédemment.

Ces habitats sont représentés par les végétations ou associations végétales et sont en évolution. Un grand nombre d'entre-deux peuvent évoluer vers des stades écologiquement moins intéressants s'ils subissent de trop fortes pressions ou s'ils ne sont pas gérés.

La commune abrite une grande variété faunistique. Tout comme la flore, les conditions abiotiques très différentes rencontrées sont à l'origine de cette intéressante biodiversité.

L'hydrosystème constitue des réservoirs de biodiversité qui en plus sont reliés aux autres écosystèmes par des corridors écologiques via le réseau hydrographique. Le Rhône, la Drôme et les cours d'eau liés forme un maillage hydrographique traversant la commune à l'origine de cette richesse biologique.

Les chênaies denses sur les Hauts de Livron-sur-Drôme, constituent d'importants réservoirs de biodiversité aussi bien pour l'avifaune que pour les mammifères. L'alternance de zones ouvertes (vergers) et de ces espaces fermées permet de satisfaire aussi bien les espèces généralistes que spécialistes.

Les enjeux liés aux habitats :

- conserver et renforcer les habitats d'intérêt communautaire et prioritaire ;
- maintenir des entités écologiques fonctionnelles réparties sur le territoire communal ;
- lutter contre le piétinement causé par la fréquentation touristique.

➤ *Les Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu*

- *Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : un inventaire national des richesses naturelles*

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue deux types de Z.N.I.E.F.F.

- *Type I : intérêt particulier*

Les Z.N.I.E.F.F. type I sont des secteurs de superficie réduite qui sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat d'intérêt patrimonial. Ils peuvent avoir également un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

- *Type II : ensemble fonctionnel*

Les Z.N.I.E.F.F. type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

- *Un rôle important pour l'aménagement du territoire*

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

- *ZNIEFF I n°26010015 « Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône»*

Ancien bras du Rhône, le petit-Rhône est l'un des plus longs fleuves de la moyenne vallée du Rhône. Il prend sa source dans la plaine alluviale de Livron sur Drôme dans les quartiers des « petits robins ». Il est caractérisé par son alimentation qui vient en partie de la nappe phréatique.

Son faciès aquatique est favorable à une importante biodiversité floristique et faunistique rattachée aux zones humides. Les berges forment un habitat favorable pour la nidification du Héron cendré. Le castor habite les lieux tout comme plus de 20 espèces de libellules dont l'**Agrion de mercure** (protégée à l'échelle nationale). Bien que cet espace soit exposé à une forte pollution (agricole, urbaine...) de par son emplacement dans la plaine alluviale, il subsiste encore une des dernières populations de l'**Apron du Rhône**, petit poisson endémique de cet espace.

- *ZNIEFF I n° 26090001 « Ramières du Val de Drôme»*

Il forme un ensemble naturel appelé « RAMIERES ». Ce terme issu du latin « *Ramus* » fait référence aux boisements riverains. La ripisylve de la Drôme sur ce site est particulièrement riche en arbre puisque plus de **100 espèces de ligneux** ont été inventoriés. Cependant, le boisement est dominé par des saules blancs et des peupliers noirs, typiques des espaces humides et des berges. D'autre part, la présence accrue des lapins permet de conserver une dynamique végétale en faveur des herbacées et des **orchidées** notamment. Aussi cet espace ombragé, humide et calme permet l'implantation plus ou moins permanente de plus de **37 espèces de libellules et 50 espèces de papillons**.

L'**Apron du Rhône** est bien sûr de ces eaux. L'avifaune est friante de ce genre de site qui représente une halte intéressante pour les oiseaux migrateurs (échassiers, rapaces...). Le **milan noir** est très fréquent sur le site tout comme la **cigogne noire**, l'**aigrette garzette** et le **héron cendré**. Le statut complémentaire de **Réserve Naturelle Nationale** de ce site lui confère une importance particulière. Il vise à sensibiliser la population sur le respect, la découverte de la nature, tout en œuvrant pour la conservation de ce patrimoine en parallèle des activités humaines respectueuses de cet environnement.

- *ZNIEFF I n° 26010004 « Vieux-Rhône d'Etoile et Ile des Petits-Robins »*

Ce site comprend les deux rives du Rhône jusqu'à hauteur de Beauchastel. La particularité de cet espace repose dans la composition des ripisylves. Elles sont exclusivement boisées par des **saules blancs et des peupliers noirs**. Ceci en fait donc un espace privilégié pour les oiseaux nicheurs et les rapaces (**milan noir et faucon hobereau**). Ce paysage typiquement rhodanien pourrait encore servir de lieu de reproduction pour le **brochet**, les **aigrettes garzettes** et le **héron bihoreau**.

- *ZNIEFF I n° 26000056 « Marais de Champagnat »*

Ce site artificiel est à l'origine d'une **ancienne gravière**, utilisée lors de la construction de l'autoroute A7. A la fin des travaux, le site a été renaturalisé grâce à l'action des mouvements de nappes phréatiques du Rhône qui permettent une inondation temporaire lors de la période de nidification des oiseaux. La nature a ainsi évolué avec l'évolution de la ripisylve en saulaie peupleraie. Aussi c'est un site privilégié pour la reproduction des **hérons** arboricoles.

- *ZNIEFF II n° 2601 « Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales »*

Ce vaste espace linéaire concerne tout le Rhône jusqu'à hauteur de Lyon. Le plan migrateur vise à restaurer la mobilité de l'ichtyofaune (anguille, alose, lamproie...) ainsi que la pollution. Bien que l'urbanisation environnante soit en constante évolution, ce site conserve une richesse particulière, grâce aux apports de bassin méditerranéen. La vallée est l'un des principaux axes de migration des oiseaux. Aussi les berges et les ripisylves sont le lieu de développement d'espèces remarquables comme l'épipactis du Rhône, la spiranthe d'automne ou l'orchis à longues bractées.

- *ZICO « val de Drôme - les ramières » : cf ZNIEFF I n° 26090001 « Ramières du Val de Drôme »*

- **Les Zones humides au titre de zones RAMSAR et du SDAGE**

Les zones humides sont de grandes importances et sont repérées au titre des zones RAMSAR et recensées au sein du SDAGE. Les zones humides sont ciblées par la loi 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux en complément de la loi sur l'eau. L'arrêté du 24 juin 2008 précise les critères de définition et de délimitation des zones humides. Leur préservation et leur gestion durable ont été reconnues d'intérêt général. Il s'agit de veiller à la préservation de ces zones humides

qui constituent de véritables enjeux en termes de diversité biologique, de gestion des ressources en eau, et de prévention des inondations.

De plus, les enjeux de préservation des zones humides ont été réaffirmés par le SDAGE Rhône Méditerranée, qui précise que ces zones doivent être prises en compte, préservées et restaurées. Dans le PLU, ces zones feront l'objet d'un règlement adapté.

La zone humide est définie au code de l'environnement « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Le territoire de Livron-sur-Drôme est alors grandement concerné comme le montre la carte dédiée.

- **L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope**

La réglementation imposée par l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope sur **l'ensemble des freydières** (sud-est de la commune) lui confère une protection de son patrimoine : interdiction de modifier l'aspect du milieu naturel et interdiction des activités motorisées de loisir notamment. Cet espace a eu cette dénomination par rapport au nombre important d'espèces protégées au niveau national et contactées lors des inventaires. Tous les groupes faunistiques ont été répertoriés comme les mammifères (**Castor d'Europe**), les chiroptères (**Murin, noctule et pipistrelle**), les oiseaux (**Aigrette garzette, Faucon hobereau, Hibou moyen duc et Milan noir**), les amphibiens (**Alyte accoucheur**), les insectes (**Agrion de mercure**) et les poissons (**Apron du Rhône**). Les plantes sont aussi concernées avec la présence avérée du **Cirse de Montpellier** (*Cirsium monspellussulanum*) et le **micrope dressé** (*Bombacilanea erecta*).

- **La Réserve Naturelle Nationale**

Une réserve naturelle nationale est un outil de protection à long terme d'espaces, d'espèces et d'objets géologiques rares ou caractéristiques, ainsi que de milieux naturels fonctionnels et représentatifs de la diversité biologique en France. Les mesures de gestions sont adaptées en fonction des objectifs de conservation de la réserve. La commune de Livron-sur-Drôme est concernée par une réserve naturelle nationale « **les Ramières du val de Drôme** » au sud-est du territoire communal. (Description : cf. Znieff).

- **Le réseau Natura 2000 : un outil de gestion délégué à l'échelle locale**

Le Rhône et la Drôme sont concernés par le réseau Natura 2000 pour ce qui concerne la gestion des habitats naturels et les espèces faunistiques.

- *Qu'est-ce que le réseau « Natura 2000 »*
 - *Son origine...*

Le réseau écologique européen est issu de la convention de Berne de 1979 dont se sont inspirées les directives :

- « **Oiseaux** » (directive 79/409/CEE du Conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages) ;
- « **Habitats** » (directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages).

Chaque pays membre de l'union européenne a dû présenter des sites ayant un intérêt pour la sauvegarde des oiseaux rares ou menacés en vue d'un classement en Zones de Protection Spéciale (Z.P.S.) et des habitats naturels particuliers de la faune et de la flore sauvage formant les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.). Le réseau « Natura 2000 » regroupe donc l'ensemble des Z.P.S. et Z.S.C. sur le territoire européen.

- *Ses objectifs...*

L'objectif principal est de maintenir la biodiversité sur le territoire communautaire dans une logique de développement durable grâce à une prise en compte des activités économiques et socioculturelles d'une région. Le but n'est donc pas de créer des « sanctuaires de nature ».

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée regroupant l'ensemble des acteurs intervenant sur les espaces naturels ou exploités. Les productions agricoles et forestières, le tourisme, les sports de nature, la chasse, la pêche contribue à l'entretien des espaces ainsi qu'à la qualité de vie de nos campagnes. Elles génèrent des emplois. Devant ce constat, la France a donc choisi d'élaborer avec ces hommes de terrain une gestion locale contractualisée.

- *Un outil favorisant la gestion concertée*
 - *Le Comité de Pilotage*

La première étape consiste à regrouper les acteurs du territoire concerné par le réseau « Natura 2000 » au sein d'un « comité de pilotage » (Copil). Sa composition est arrêtée par le préfet de département après avis de la DIREN et de la DDAF et regroupé élus

locaux (Préfet, Maires...), représentants d'activités professionnelles (agriculteurs, éleveurs, tourisme...), représentants d'associations (chasseurs, pêcheurs, randonneurs...).

- [L'Opérateur et le et le DOcument d'OBjectif](#)

Une structure opératrice (opérateur) est désignée pour l'élaboration du DOcument d'OBjectif (DocOb.), véritable pièce maîtresse de la démarche « Natura 2000 ». Le Syndicat Mixte des Etangs Littoraux (SIEL) est opérateur pour les sites « Natura 2000 » des Etangs Livroniens. Les DOCoB ont été validés.

Les objectifs de gestion sont définis dans le DOcument d'OBjectif qui sera de manière officielle la véritable ossature des opérations à mettre en œuvre sur le terrain.

Il définit, pour chaque site « Natura 2000 » :

- un état des lieux avec la description et l'analyse de l'existant,
- des objectifs de développement durable du site,
- des propositions de mesures contractuelles et réglementaires,
- des projets de cahiers des charges types pour les mesures contractuelles proposées,
- des indications de dispositifs financiers
- et la description, le suivi et l'évaluation des mesures proposées.

- [Un animateur pour faire vivre la démarche...](#)

L'avant dernière étape est de, après l'approbation des orientations de gestion, choisir une structure (animateur) pour assurer l'animation, l'information et la sensibilisation auprès du public, ainsi que l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des projets et à la signature des contrats. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

L'animation de la démarche d'élaboration du Document d'Objectif a été confiée au Syndicat Mixte et menée en étroite collaboration avec les représentants du Comité de Pilotage du site et les services déconcentrés de l'Etat.

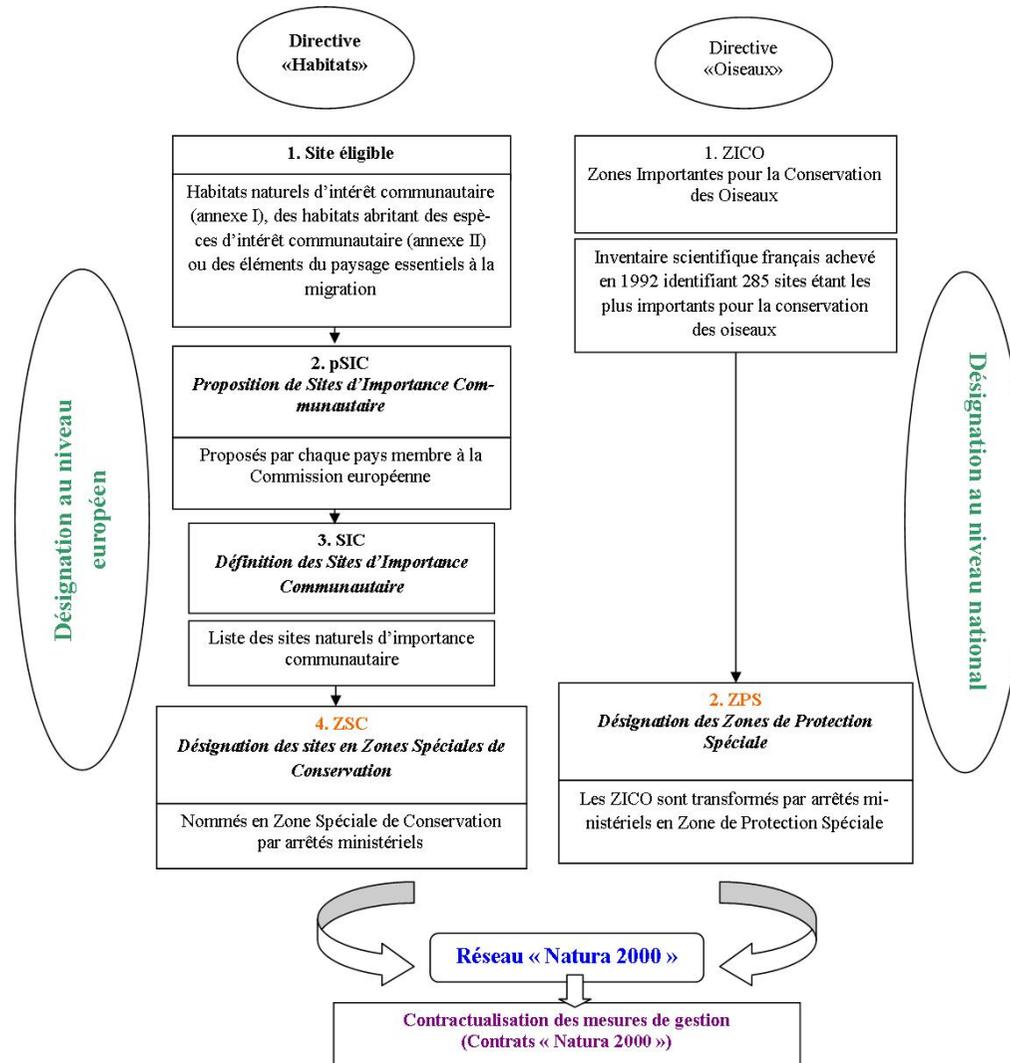


Figure 3 : étapes de la démarche de constitution d'un site « Natura 2000 »

- Les contrats de gestion

Et enfin, la mise en application des mesures de gestion peut passer par l'adhésion volontaire de documents de gestion pluriannuels. Un cahier des charges type doit être fourni dans le DocOb pour définir les modalités de mise en œuvre des mesures contractuelles de gestion des sites.

Ils permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.

- « Natura 2000 » et l'aménagement du territoire

Tout aménagement, relevant d'un régime d'autorisation ou d'approbation qui est susceptible d'affecter de façon notable les habitats ou espèces, qui ont justifié la désignation du site, doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences, que le projet soit situé dans le site « Natura 2000 » ou à proximité. Au regard de ces impacts, les projets pourront être autorisés ou non.

L'étude d'incidences se présente comme une étude d'impact, avec un volet consacré spécialement aux conséquences causées par l'aménagement sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire, rares ou protégés présents sur le site.

- Un outil de gestion intelligent...

Le zonage sera élaboré de manière cohérente avec les Schémas de COhérence Territoriale (SCOT), les P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols).

- Avec quels financements ?

Les financements peuvent provenir :

- de cofinancements éventuels des collectivités territoriales (Conseil Général, Communauté de commune, Syndicat Mixte...), établissements publics (Agence de l'Eau, Office National des Forêts, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvages...) ou autres acteurs locaux ;
- de cofinancements de l'union européenne : aides au titre de la section garantie et de la section orientation du F.E.O.G.A. ;
- de l'Etat.

- *Le réseau Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes*

Ce réseau est destiné au « maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces d'intérêt communautaire ».

L'extrême richesse de la biodiversité en ARA est le résultat d'une grande diversité de climat (méditerranéen à alpin), de reliefs (plaine, littoral, montagne), de territoires urbains et ruraux, de pratiques humaines traditionnelles.

La région constitue un carrefour biogéographique (corridor biologique, couloirs de migration, ...) de grand intérêt au niveau européen. Le réseau Natura 2000 de RA a l'ambition de refléter cette richesse et de contribuer à sa meilleure gestion. Il comprend 166 sites désignés au titre des deux directives : « Habitats » (41 pSIC, 90 SIC ou ZSC) et « Oiseaux » (35 ZPS). Il recouvre environ 11% de la superficie régionale. Dans la totalité 5 sont à caractère interrégional : 3 avec PACA et 2 avec l'Auvergne.

Un grand nombre d'acteurs (élus, propriétaires, associations, particuliers, grand public, etc.) sont impliqués à différents niveaux. Les sites Natura 2000 en RA font à ce jour l'objet d'un document d'objectifs (DOCOB) élaboré au sein des comités de pilotage (COPIL) par l'intermédiaire des opérateurs locaux (collectivités, Parcs, ONF essentiellement). Actuellement soixante dix sept pour cents d'entre eux sont pilotés par des élus locaux.

Une cinquantaine de sites faisant l'objet d'un document d'objectifs approuvé par arrêté préfectoral, sont en phase d'animation et de mise en œuvre de leur DOCOB. De nombreux contrats ont été signés (MAET et autres contrats Natura 2000). Les chartes, nouvel outil, d'adhésion à la démarche sont en cours de mise en place, elles seront intégrées aux DOCOB.

- *Les sites Natura 2000 dans la commune de Livron sur Drôme*

La commune de Livron-sur-Drôme est directement concernée par le réseau Natura 2000. Elle est concernée par la :

- **SIC / ZSC FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » :**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	35 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N15 : Autres terres arables	13 %
N19 : Forêts mixtes	34 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	2 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	11 %

Figure 4 : Description général du site

- **SIC / ZSC FR8201678 « Milieux aquatiques et alluviaux de la basse vallée de la Drôme »**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	42 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	3 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N19 : Forêts mixtes	44 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	6 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Figure 3 : Description générale du site

- **ZPS FR8212010 « Printegarde » :**

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	90 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10 %

Figure 4 : Description générale du site

- **ZPS FR8210041 « Les Ramières du val de Drôme » : cf. ZNIEFF I n° 26090001 « Ramières du Val de Drôme »**

- Les Espaces Boisés Classés : une protection durable

Les Espaces Boisés Classés (E.B.C.) ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, les forêts, les parcs, les haies ou réseaux de haies, les plantations d'alignements ou encore les arbres isolés, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations.

- Quels sont leur application ?

Le classement en espaces boisés peut intervenir :

- soit dans le cadre d'un Plan Local d'Urbanisme. Le classement en espaces boisés devient alors opposable aux tiers dans les situations et aux conditions visées ci-dessus ;
- soit, pour les communes non dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (ou d'un P.O.S.) opposable et dans les départements ayant opté pour la perception de la Taxe d'Aménagement (T.A.), par arrêté du président du conseil général.

La commune de Livron-sur-Drôme est concernée par les EBC. Ces boisements ont évolué depuis leur classement. Une analyse sera alors effectuée lors de l'évaluation environnementale afin de réévaluer la nécessité de cet outil sur chacun d'entre eux, notamment pour préserver les boisements historiques ayant un fort intérêt écologique ou paysager et laisser libre d'évolution les autres.

Les enjeux liés aux zones naturelles d'intérêt reconnu :

- préserver et gérer les habitats identifiés au titre de la directive habitats ;
- saisir l'opportunité de la taxe départementale pour acquérir des terrains ayant un rôle écologique ou paysager ;
- pérenniser la mise en place d'une gestion concertée sur l'ensemble des espaces naturels.

	<p>Carte 7 : Zones naturelles d'intérêt reconnu – zones d'inventaires Carte 8 : Zones humides (source DREAL) Carte 9 : Zones naturelles d'intérêt reconnu – zones réglementaires Carte 10 : Zones naturelles d'intérêt reconnu – zones Natura 2000 Carte 11 : Espaces Boisés Classés</p>
---	--

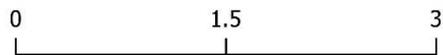


Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -
- Zones d'Inventaires -

-  Limites communales
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  ZICO



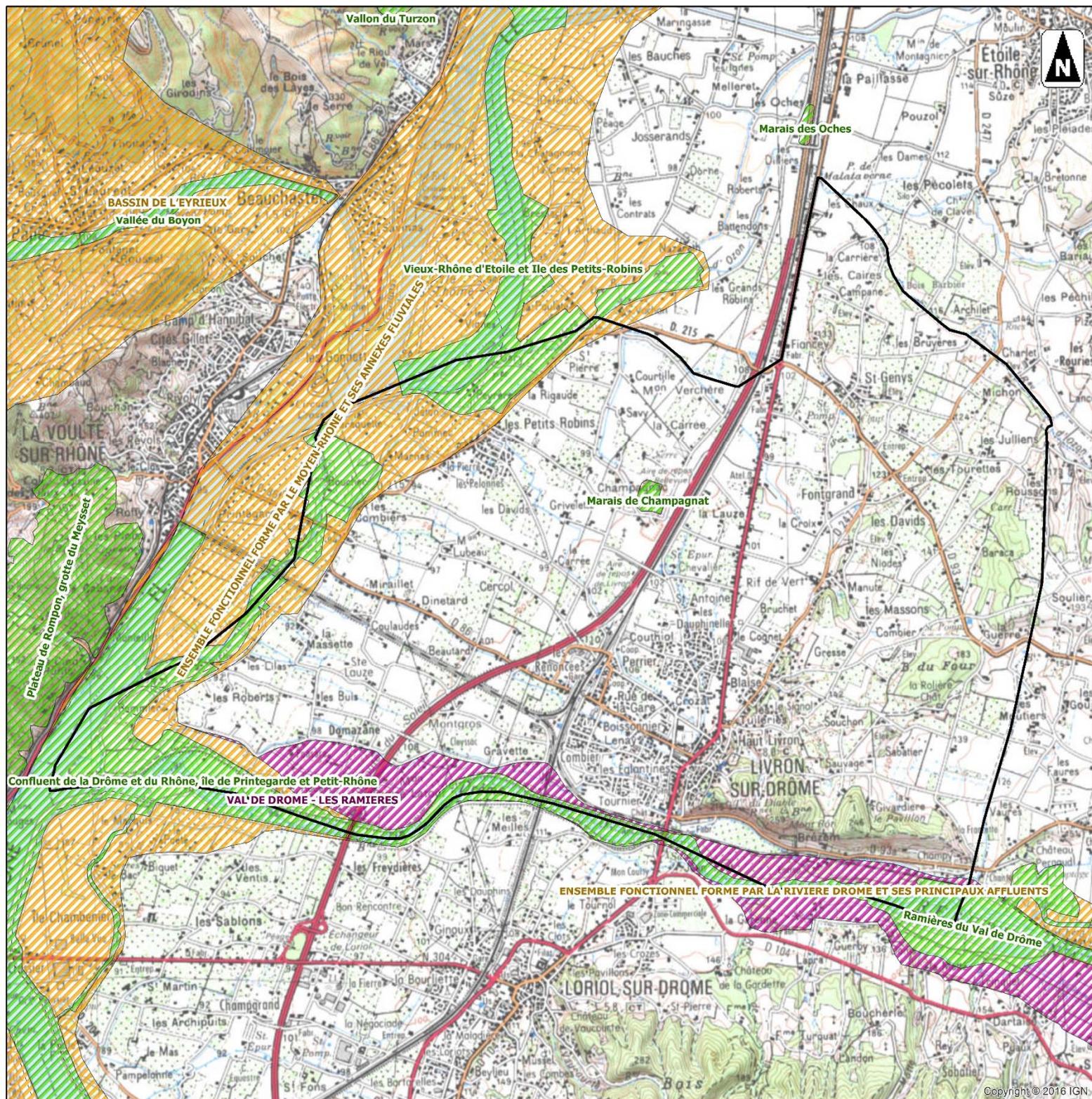
Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

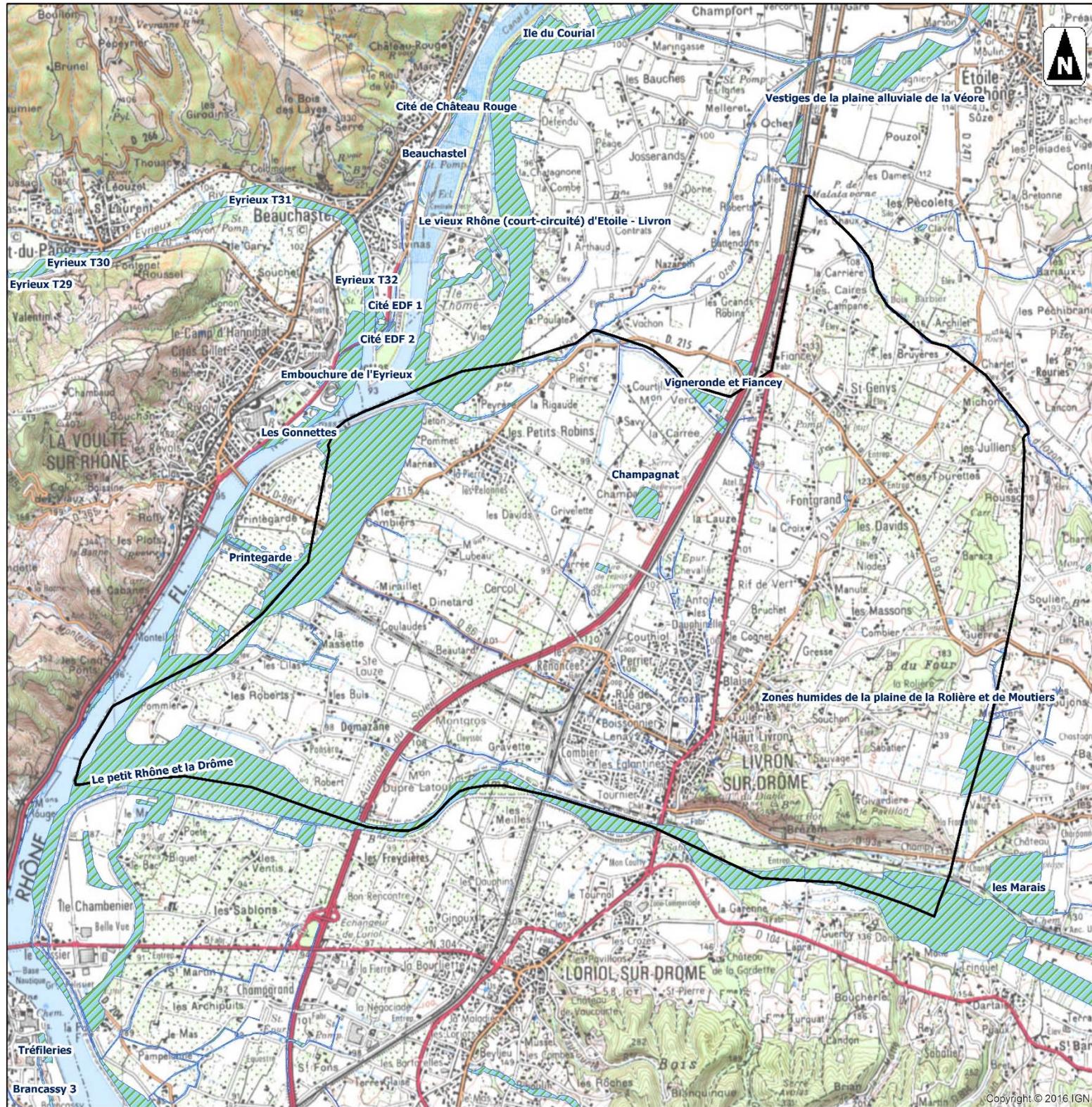
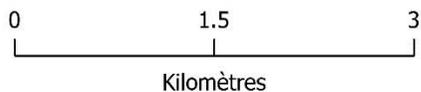


Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, DREAL RAA



- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -
- Zones humides à l'échelle communale -

-  Limites communales
-  Zones humides



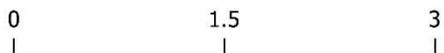


Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

**- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -
- Zones Réglementaires -**

-  Limites communales
-  Arrêtés Prefectoral de Protection de Biotope (APPB)
-  Réserves Naturelles Nationales (RNN)



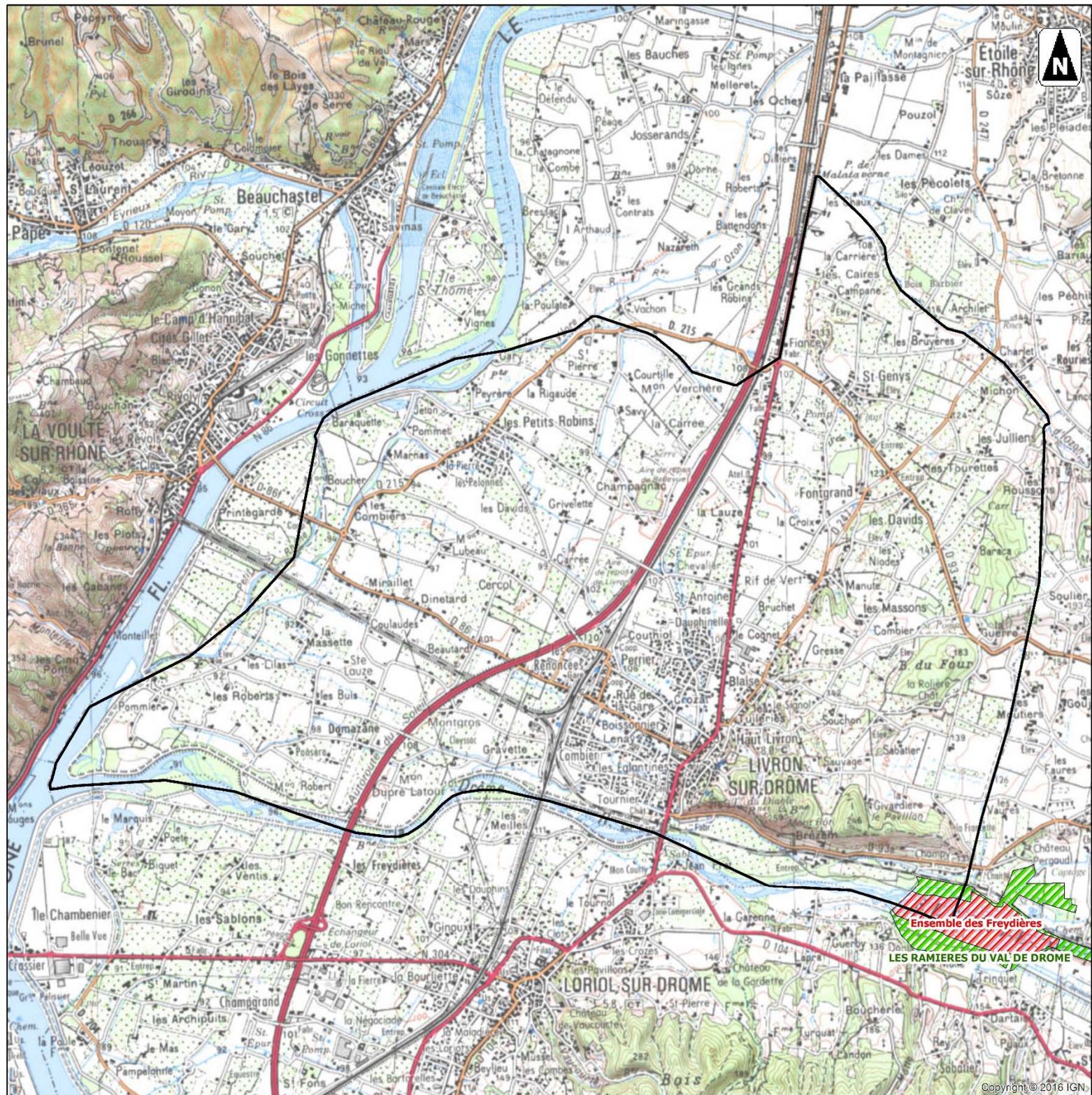
Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airelle 2016
Source de fond de cartes: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, DREAL RAA



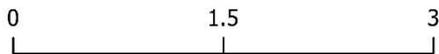


Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

**- Zones Naturelles d'Intérêt Reconnu -
- Natura 2000 -**

-  Limites communales
-  Sites d'Intérêt Commuanitaire (SIC/ZSC)
-  Zones de Protection Spéciales (ZPS)



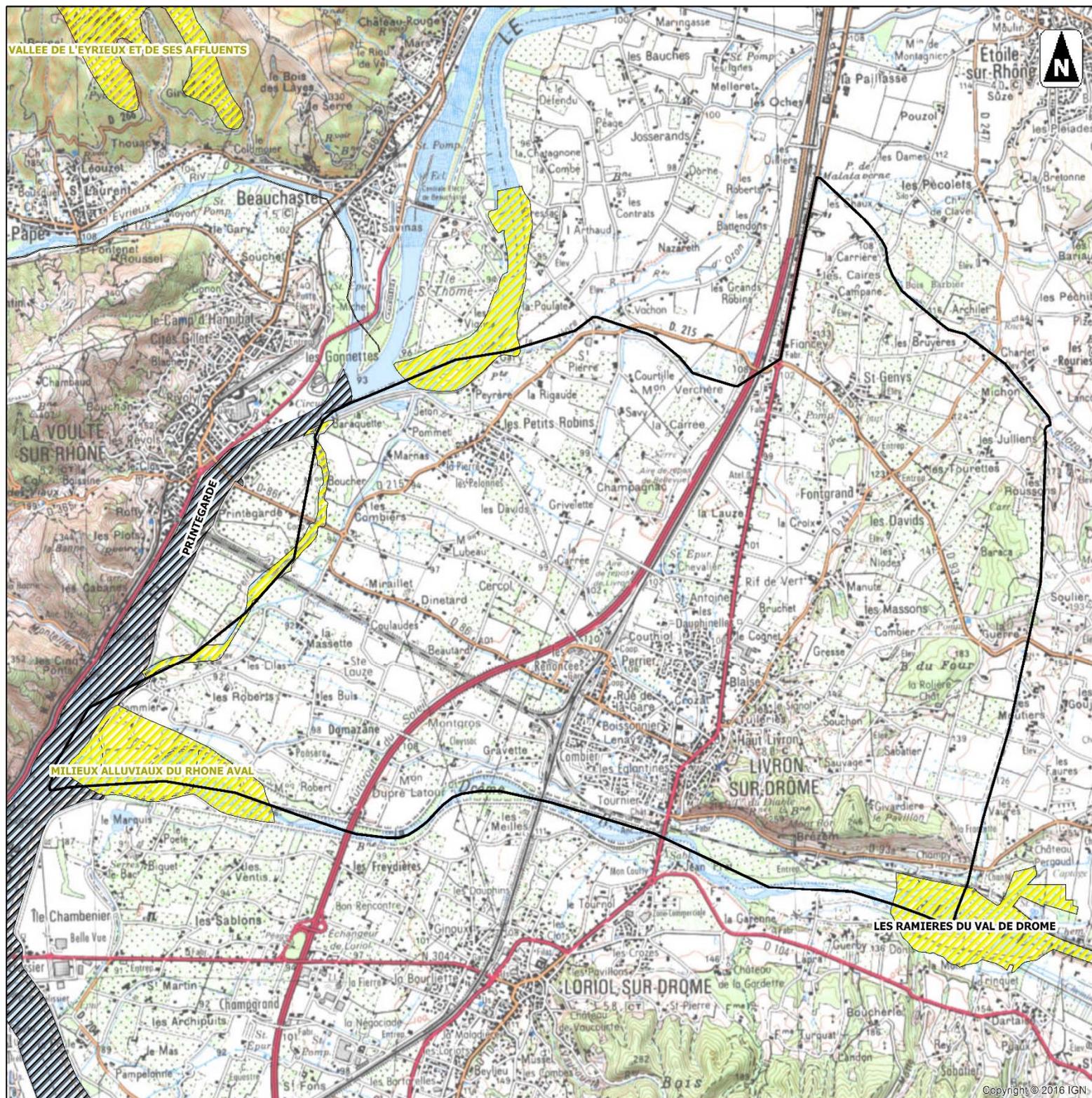
Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, DREAL RAA



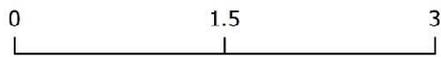


Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- **Espaces Boisés Classés** -

-  Limites communales
-  Espaces Boisés Classés (EBC)



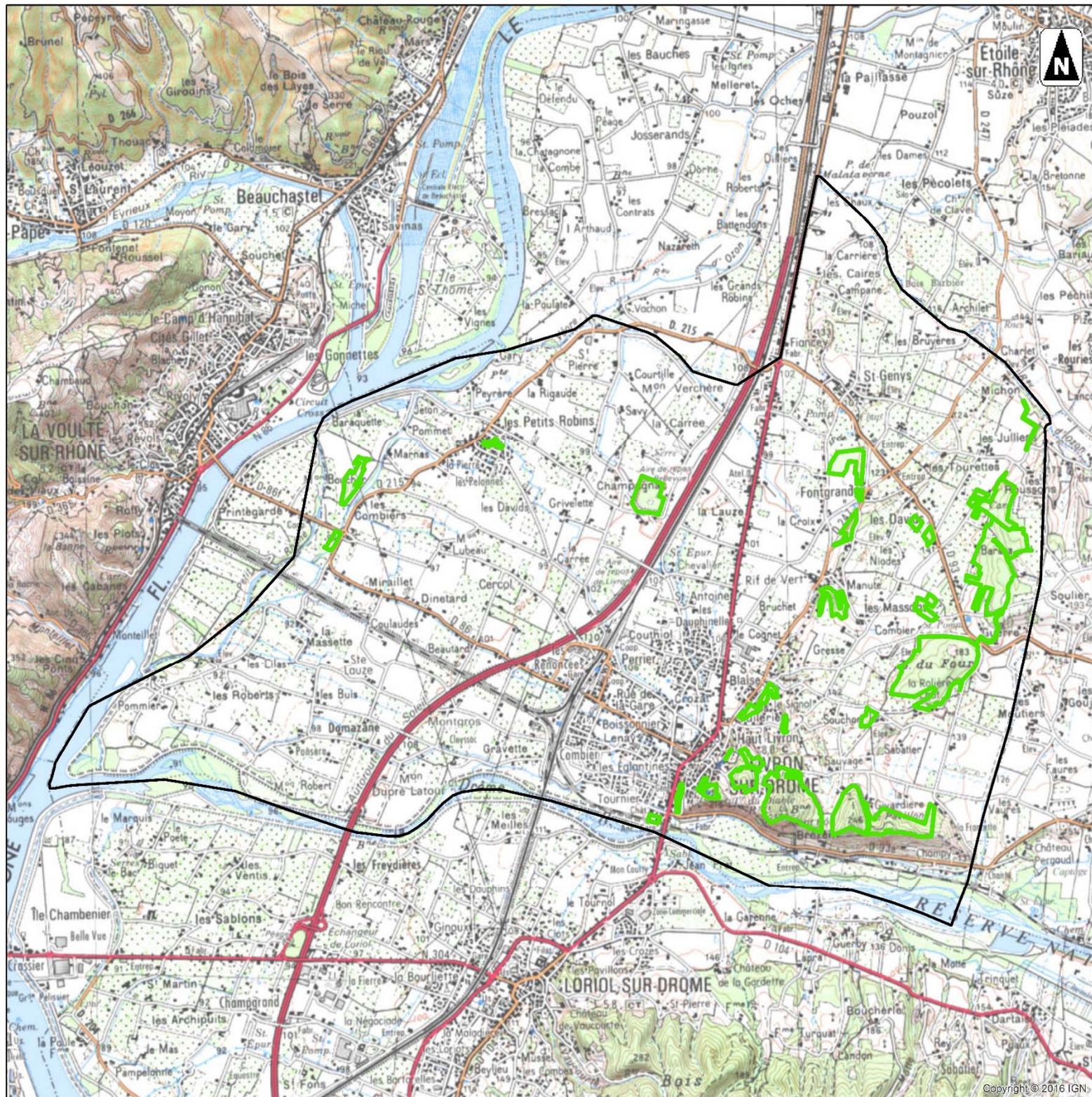
Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airelle 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, Vidal consultants



➤ *La Trame Verte et Bleue : un outil de liaison entre nature et aménagement du territoire*

En application des principes du développement durable défini à Rio au « Sommet de la Terre », la notion de « trame verte » renvoie aux notions plus précises de « maillage écologique » ou « d'infrastructure naturelle ». Lorsque certains acteurs de l'aménagement du territoire ont commencé à intégrer ces notions, l'expression « trame verte et bleue » a alors pu désigner la déclinaison régionale ou locale du réseau écologique paneuropéen ou réseau E.C.O.N.E.T, proposé par le Conseil de l'Europe.

« La Trame verte et bleue » (ou TVB) vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique, cohérent et fonctionnel, sur le territoire, permettant aux espèces animales et végétales d'accéder à tous les milieux nécessaires au bon déroulement de leur cycle de vie et aux échanges entre populations. Au fil du temps, celle-ci a évoluée d'un projet orienté sur le paysage à un projet visant la restauration, la protection et la gestion des milieux naturels. Une défragmentation écologique du territoire doit permettre de créer un réseau durable entre les multiples zones protégées pour éviter l'appauvrissement génétique des populations présentes.

La finalité est d'intégrer des éléments naturels indispensables dans les documents d'urbanisme (SCOT, POS, PLU...) et les autres documents cadres (SAGE, contrat de rivière) ; mais aussi de soutenir des programmes de restauration comme la gestion et la valorisation de la biodiversité.

La TVB est mise en œuvre au moyen d'outils d'aménagement à savoir :

- un document d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) en cours d'élaboration et mené conjointement par la région et l'État. Ce document prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que des éléments pertinents du SDAGE.

➤ *Corridors écologiques*

L'expression « corridor écologique » désigne un ensemble de milieux qui relie fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou pour un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Ces structures éco-paysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations (patches). Ils sont donc vitaux pour le maintien de la biodiversité animale et végétale et pour la survie à long terme de la plupart des espèces.

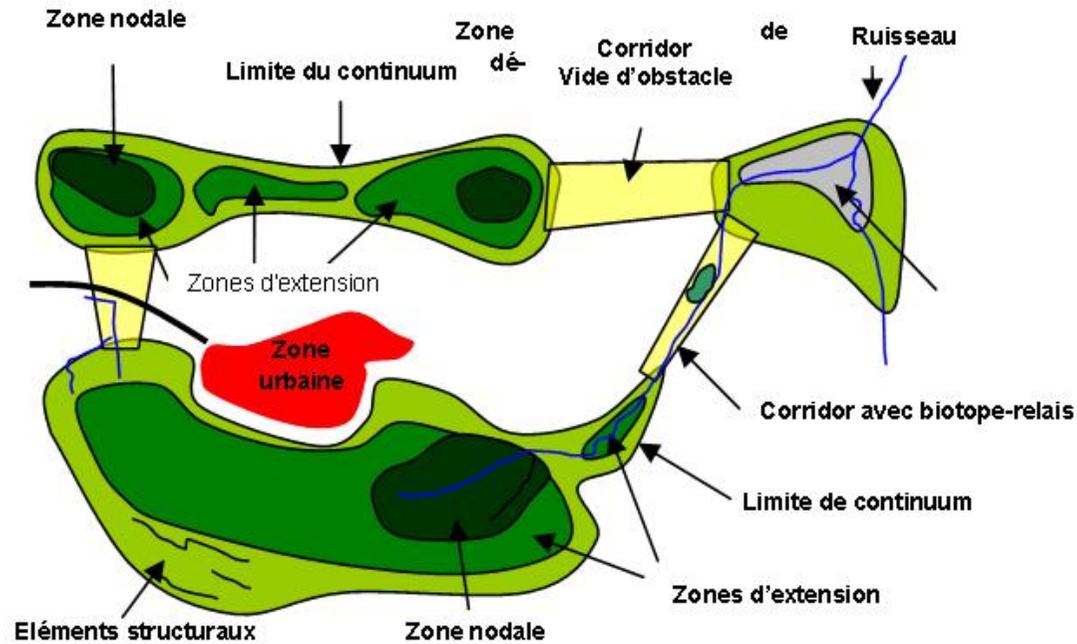


Figure 5 : schématisation structurelle de connexions écologiques d'un écosystème²

Une pression trop importante de l'urbanisation tend à morceler les milieux naturels et il arrive fréquemment que sur certaines communes sont observés ensuite des îlots isolés. Au sein de ces îlots, il est alors difficile pour les espèces de pouvoir se déplacer vers un d'autres milieux voir même de réaliser leur migration (exemple des Amphibiens), sans oublier l'absence de brassage génétique pour ces populations.

Il est alors nécessaire et impératif d'identifier ces corridors sur la commune et de les prendre en compte dans tout projet d'aménagement urbain. Des solutions existent pour concilier développement urbain et maintien de la biodiversité sur le territoire

²Source : ECONAT Yverdon-les-Bains & PiU Wabern

comme par exemple avec l'association de crapauds et de pont végétal lors de la construction d'une infrastructure routière. Il en dépend parfois de la survie de certaines espèces ou populations présentes sur un territoire. Sachant que chaque espèce a sa propre niche écologique, il est important de connaître tant les espèces (faunistiques et floristiques) et leurs comportements que les habitats associés. Différents éléments du territoire peuvent contribuer au maintien et à la restauration des corridors écologiques de la commune : alignements d'arbres, haies, ripisylves, mares, étangs, canaux, cours d'eau, bras morts, passage à faune, etc.

- **Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**

À l'échelle de la région ont été étudiées les grandes entités naturelles et leurs fonctionnalités. De ce fait, le SRCE permet alors de mettre en évidence les grands réservoirs de biodiversité à préserver ainsi que l'ensemble des éléments qui les relient entre eux dans l'objectif de conserver les fonctionnalités écologiques sur ce territoire.

Le SRCE a pour objectif la conservation de la nature emblématique avec un réseau écologique intégré aux territoires, de restaurer ce réseau et de donner de la cohérence aux actions de conservation et de restauration de la biodiversité à l'échelle régionale.



- **Les corridors écologiques de Livron-sur-Drôme : continuums aquatiques, boisés et agricoles**

A l'échelle communale, les réservoirs de biodiversité sont représentés par les cours d'eau (Rhône, Drôme et ceux qui s'y rattachent ainsi que leurs ripisylves). Ces derniers possèdent une double fonction aquatique et terrestre et sont connectés aux autres milieux terrestres par les berges végétalisées plus ou moins densément.

Ces cours d'eau représentent un maillage indispensable à la vie aquatique et au déplacement de la biodiversité. Ce sont des corridors aquatiques et terrestres. La présence de ce réseau hydrographique au sein de la commune et qui traverse les plaines agricoles contribue à encourager l'agriculture à travers des terres fertiles et bien irriguées.

La carte proposée ci-après indique les réservoirs de biodiversité et les corridors communaux principaux identifiés sur la commune à partir d'une pré-étude par photo aérienne puis d'un passage sur le terrain.



- **Des menaces pressantes à maîtriser**

Les ruptures de connexions sont nombreuses et très pénalisantes pour le bon fonctionnement du corridor. Les accidents de la route avec la grande faune sont un exemple frappant. Quelques autres exemples de menaces sont énoncés ci-dessous :

- l'urbanisation sur des continuums écologiques par mitage ou par bloc ;
- la pollution des milieux : la pollution peut-être une barrière infranchissable pour un bon nombre d'espèces ;
- l'affinement des ripisylves, des bords d'étangs et lido ;
- le dérangement provoque une sous-utilisation des connexions existantes ;
- les pratiques agricoles intensives sont souvent néfastes à la biodiversité.

Une campagne de renforcement des liaisons écologiques pourrait suivre ce diagnostic afin de concrétiser l'efficacité fonctionnelle de ces dernières.

➤ **Biovallée3**

La commune de Livron-sur-Drôme adhère à la charte Biovallée. L'association Biovallée souhaite faire du territoire un exemple de réussite en gestion et valorisation des ressources en visant divers objectifs :

- Diminuer de 20% en 2020 et plus de 50% en 2040 les consommations énergétiques du territoire
- Couvrir à 100% à l'horizon 2040 et 25% en 2020 les consommations énergétiques du territoire par la production locale d'énergie renouvelable
- Atteindre 50% d'agriculteurs et de surface en agriculture biologique en 2020
- Proposer 80% d'aliments biologiques ou locaux en restauration collective en 2020
- Diviser par deux d'ici 2020 les déchets acheminés vers des centres de traitement
- Inscrire dès 2020 dans les documents d'urbanisme de ne plus détruire de sols agricoles pour l'urbanisation
- Développer des formations de haut niveau dans le domaine du développement durable
- Créer des emplois dans les éco filières entre 2010 et 2020
- Développer la formation et la recherche en lien avec le développement durable.

³ Source : <http://www.biovallee.fr/le-territoire-biovallee.html>

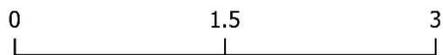


Plan Local d'Urbanisme de Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique -

-  Limites communales
-  Cours d'eau
-  Corridors surfaciques
-  Espaces perméables aquatiques
-  Espaces perméables terrestres
-  Réservoirs de biodiversité



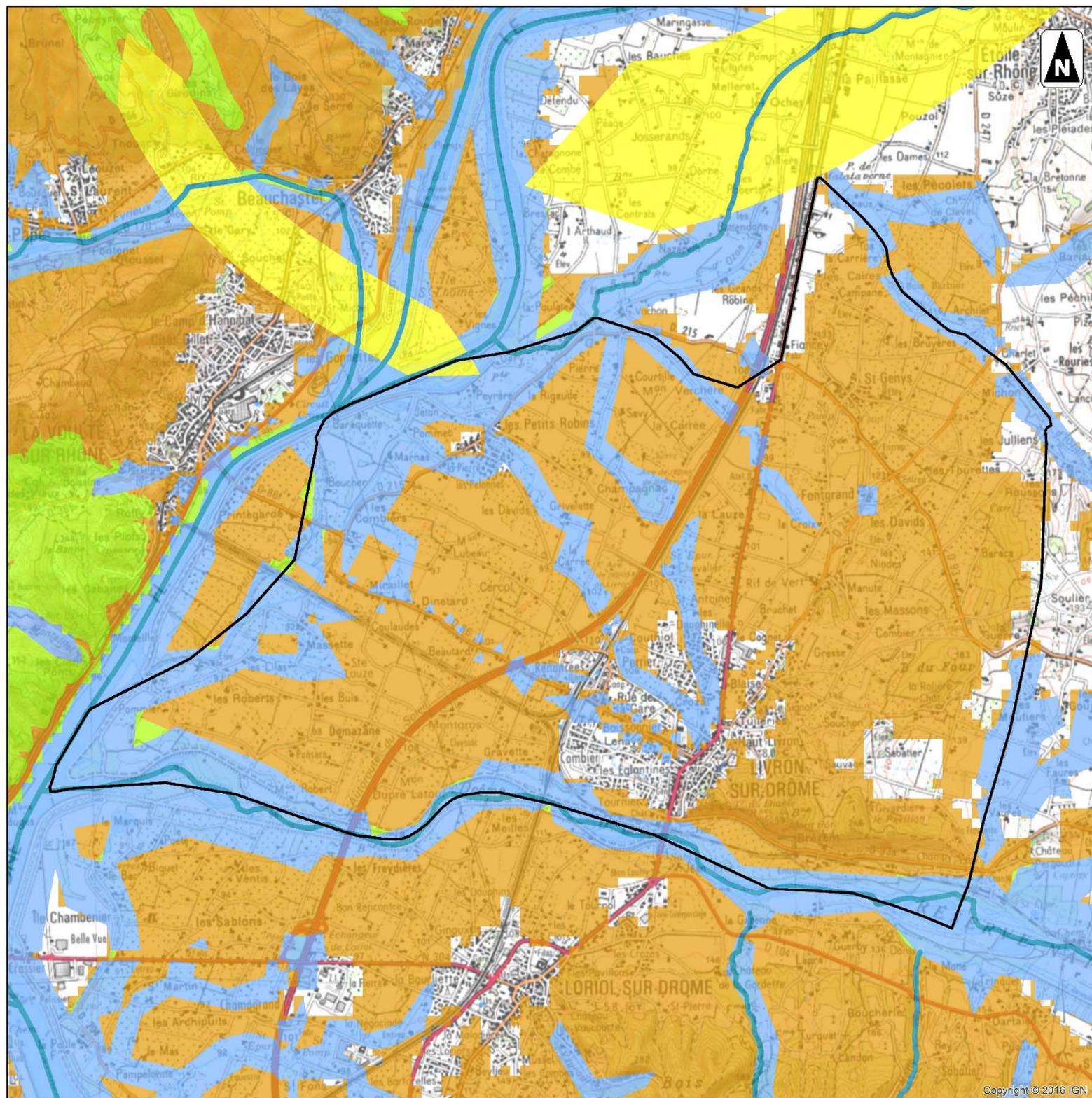
Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de cartes: IGN
Source de données: IGN, Ville de Livron-sur-Drôme, DREAL AuRA

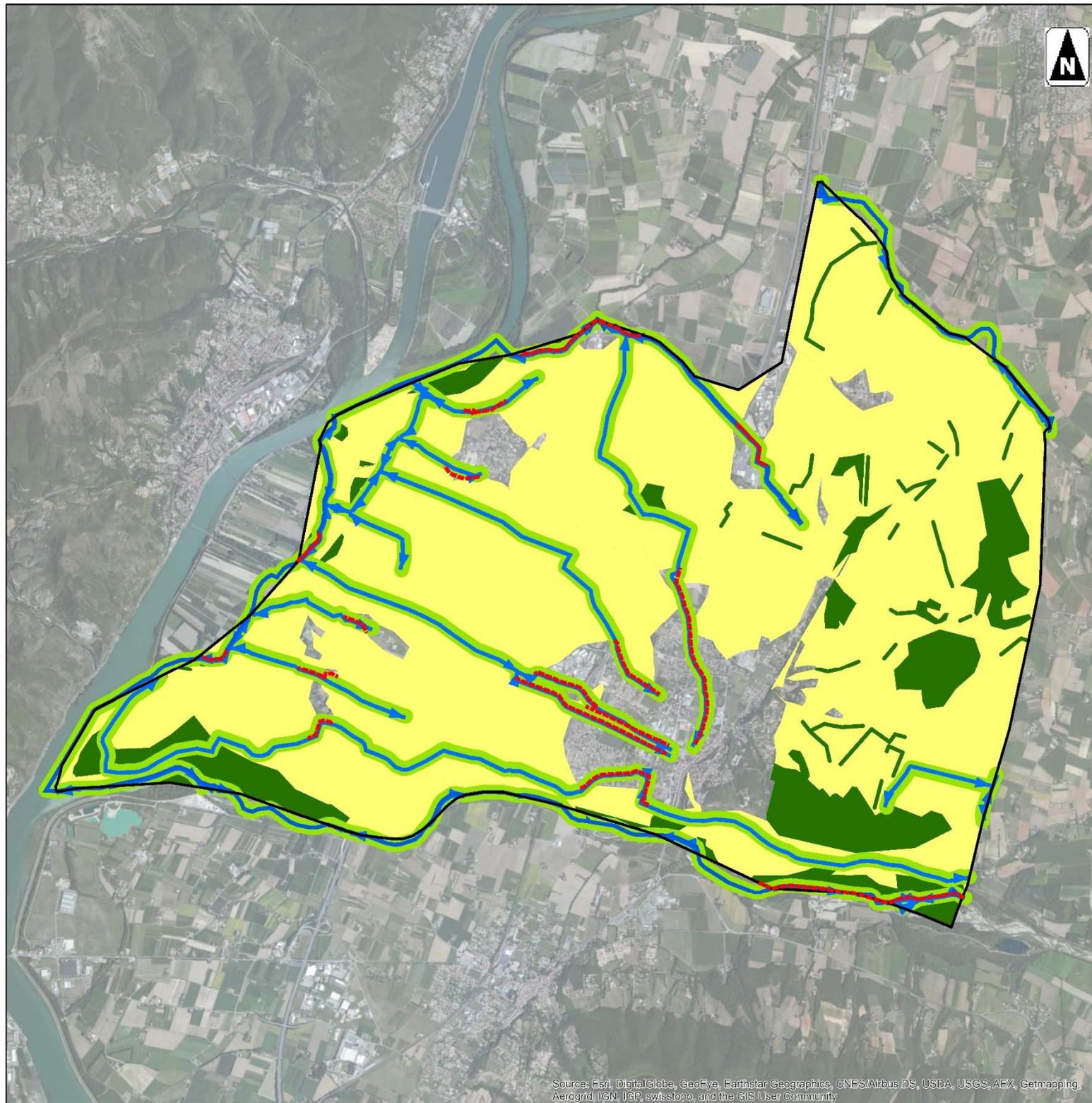


- Trame Verte et Bleue Communale -

-  Limites communales
-  Corridors aquatiques fragilisés
-  Corridors aquatiques et terrestres
-  Eléments relais des espaces perméables terrestres (boisements et haies principales)
-  Trame agricole (espace de mobilité et élément principal des espaces perméables terrestres)

0 1.5 3

Kilomètres



Les enjeux liés aux corridors écologiques :

- préserver les continuums écologiques dans le document d'urbanisme (exemple concret : classer les zones identifiées en sous-zonage de la zone N) ;
- mener une étude détaillée permettant d'identifier les corridors écologiques communaux ;
- conserver un maillage de canaux d'irrigation gravitaire ancestraux ;
- aménager les zones de rupture de corridor (routes, zones urbanisées, etc.) afin de renforcer leur efficacité ;
- vérifier la présence de corridors écologiques avant toute modification des milieux.

Synthèse des enjeux liés à la préservation des milieux naturels :

- inscrire le projet communal au cœur d'une trame verte et bleue ;
- connecter la protection de la biodiversité avec d'autres enjeux majeurs (lutte contre le réchauffement climatique, action sociale, tourisme, etc.).

➤ *Synthèse des sensibilités et risques environnementaux liés aux enjeux des milieux naturels*

La faune, la flore, les habitats et les corridors écologiques sont des thématiques identifiées comme fortement sensibles en terme d'impact du PLU sur l'environnement.

Un grand nombre d'espèces animales et végétales sont présentes sur le territoire du fait de la préservation d'entités naturelles au travers d'outils de gestion et de conservation (DOCOB NATURA 2000,...) et du maintien d'un important réseau hydrographique. Le risque en matière d'environnement réside dans l'extinction ou la perte des populations animales ou végétales ainsi que des habitats selon le degré d'urbanisation.

Le nouveau projet communal doit impérativement prendre en compte ces éléments afin de ne plus engendrer la diminution ou la disparition d'essences et d'habitats remarquables. Les zones naturelles regroupent une grande richesse et des écosystèmes divers qui viennent compléter ceux rencontrés au niveau communal. Ces milieux ne doivent pas être négligés et le réservoir de biodiversité et les corridors locaux se doivent d'être préservés et renforcés sur l'ensemble de la commune afin de pérenniser l'ensemble du patrimoine écologique de la commune.

1.1.1.7. Paysages naturels

Selon l'Atlas des paysages, la commune de Livron s'inscrit dans l'unité paysagère « paysages marqués par de grands équipements » et plus particulièrement dans la sous-unité « Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au Piémont ouest du Vercors ».

La commune de Livron-sur-Drôme repose sur la dynamique agricole qui fait de la Drôme, un département reconnu pour la culture des fruits (abricots et cerises). Son réseau hydrographique lui offre l'avantage de disposer d'une irrigation favorable pour les cultures. Les routes qui sillonnent Livron-sur-Drôme sont notamment connues pour leur intérêt touristique, dans la découverte du patrimoine local des régions (nationale N7). La localisation de la commune, non loin de l'autoroute du soleil, lui permet de bénéficier de l'affluence touristique en période estivale.

Deux monuments historiques sont présents dans la commune, les visiteurs de passage apprécient alors l'ambiance provençale qui règne ainsi que l'aspect rural dominant en dehors du centre urbain (espaces agricoles, cours d'eau, vieux Livron...). Ainsi, le petit patrimoine rural fait aussi parti des richesses de la commune comme sur les deux cartes postales ci-après avec la Tour du Diable.



	<p>Carte 14 : Unités paysagères</p>
---	-------------------------------------

Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

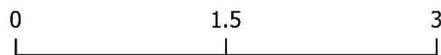
Etat Initial de l'Environnement

- Unités paysagères -

 Limites communales

Unités paysagères

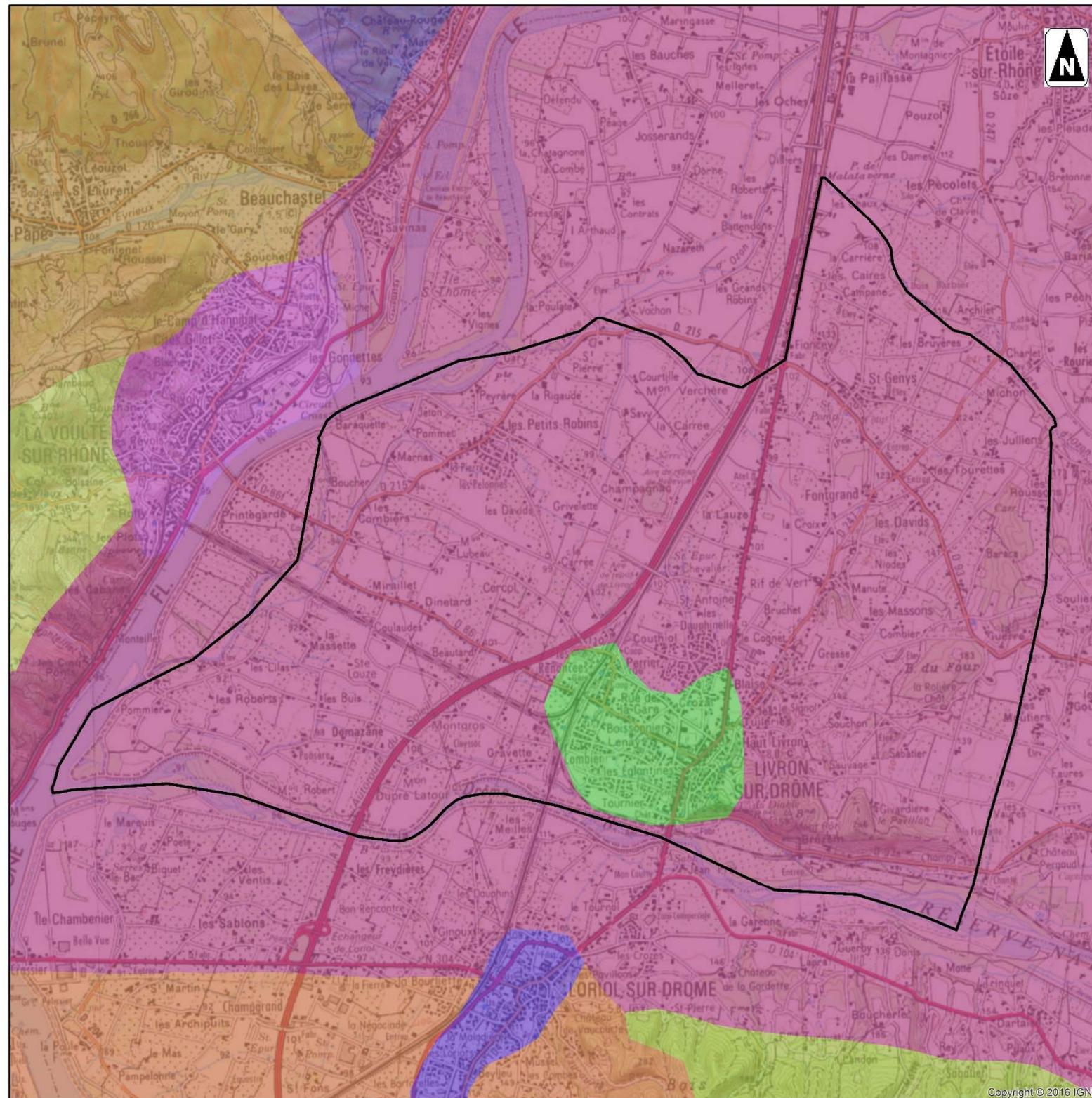
-  Agglomération de Livron-sur-Drôme
-  Agglomération de Loriol-sur-Drôme
-  Agglomération de la Voult-sur-Rhône
-  Basse-vallée et bassin de l'Heyrieux
-  Collines entre les plaines de la Drôme et des Ardans
-  Plaine de Valence et basse vallée de la Drôme jusqu'au piémont ouest du Vercors
-  Bas Rhodanien
-  Vallée de l'Ouvèze, bassin de Chomérac et collines à l'est du plateau du Coiron
-  Vallée du Rhône en aval de Loriol



Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



- **Tendances d'évolution et enjeux**

Cet espace autrefois totalement voué à l'agriculture s'est fortement urbanisé. Le centre nouveau de Livron sur Drôme s'est recensement modernisé. Cela crée une fracture importante avec les Hauts de Livron-sur-Drôme qui constitue le centre ancien de la commune. Les architectures modernes et rectilignes sont totalement opposées aux anciennes bâtisses traditionnelles et typiquement provençales du village historique. Aussi l'urbanisation se concentre dans le sud de la commune, au centre de celle-ci. Aux alentours, les plaines agricoles ont été conservées sans que le mitage urbain ne vienne se développer intensément.

La forte irrigation historique de la commune offre de nombreuses possibilités quant à la pratique agricole. Les cultures des vergers se diversifient et sont complétées par des vignes et des monocultures intensives (blé, colza, tournesol...).

En ce qui concerne l'aménagement végétal de la commune, celui-ci apparaît peu élaboré. Les zones pavillonnaires sont ornementées d'espèces invasives comme le Bambou et le Buddleia en guise de brise vue ou d'ornementation. La commune dans son ensemble est principalement bétonnée. La frontière entre les espaces naturels encore en place et le centre urbain est fortement visible. Cette fracture montre une rupture dans les continuités écologiques.

Les enjeux liés aux paysages :

- préserver la qualité des paysages agricoles et des plaines alluviales
- utiliser des essences locales ;
- limiter l'étalement urbain ;
- renforcer la continuité entre les espaces urbains et les aires naturelles en place dans la commune.

1.1.1.8. Patrimoine culturel et architectural

Au niveau du patrimoine culturel et architectural de la commune, deux édifices sont des monuments historiques : le cimetière datant du 14^{ème} siècle et le château du Haut-Livron (arrêté du 28 décembre 1990). Les espaces agricoles de types vergers ainsi que le centre ancien des Hauts de Livron, font partis aussi du patrimoine de la commune. Au même titre, les éléments rattachés à l'hydrographie de la commune et de ses alentours, sont recensées dans le patrimoine de Livron. La forte irrigation de la commune lui a permis de développer et de pérenniser les pratiques agricoles qui font aujourd'hui sa renommée.

Les enjeux liés au patrimoine culturel et architectural :

- préserver le petit patrimoine.
- conserver les pratiques agricoles ancestrales qui font l'identité de la commune et du département de la Drôme.

1.1.2. Nuisances et risques liés à l'activité humaine

1.1.2.1. Bruit

Le bruit est déterminé comme étant une des sources de pollution qui impacte le plus la vie quotidienne. Sur la commune, il s'agit du bruit engendré principalement par les grandes infrastructures de transport. Une autre source de bruit peut porter atteinte à la tranquillité publique ; il s'agit du bruit de voisinage. Celle-ci relève de la compétence du maire au titre de ses pouvoirs de police.

1.1.2.2. Voies bruyantes : infrastructures de transport terrestre

Les transports terrestres sont déterminés par les habitants comme source majeure de bruit dans l'environnement urbain avec l'activité industrielle et le voisinage. Les enjeux au regard de la lutte contre le bruit sont variés et non négligeables.

Le code de l'environnement (loi sur le Bruit du 31 décembre 1992) exige le recensement et le classement des voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores par le préfet.

Les infrastructures communales concernées sont des infrastructures routières allant de la catégorie 1 en périphérie éloignée de la zone urbaine, puis 3 et 4 sur les pourtours des zones densément peuplées de la commune.

Les nouvelles constructions devront tenir compte de la proximité des voiries et de leurs classements. Les nouveaux projets d'urbanisme devront être compatibles avec les règles de constructions applicables aux zones exposées au bruit.



Carte 15 : classement des voies bruyantes

Les enjeux liés au bruit :

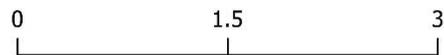
- implanter les établissements sensibles (santé, action sociale, enseignement et hébergement touristique) hors des secteurs affectés par le bruit ;
- aménager les secteurs les plus impactés par le bruit pour en limiter son impact (plantation d'arbres et arbustes, etc.).

Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Classement des voies buyantes -

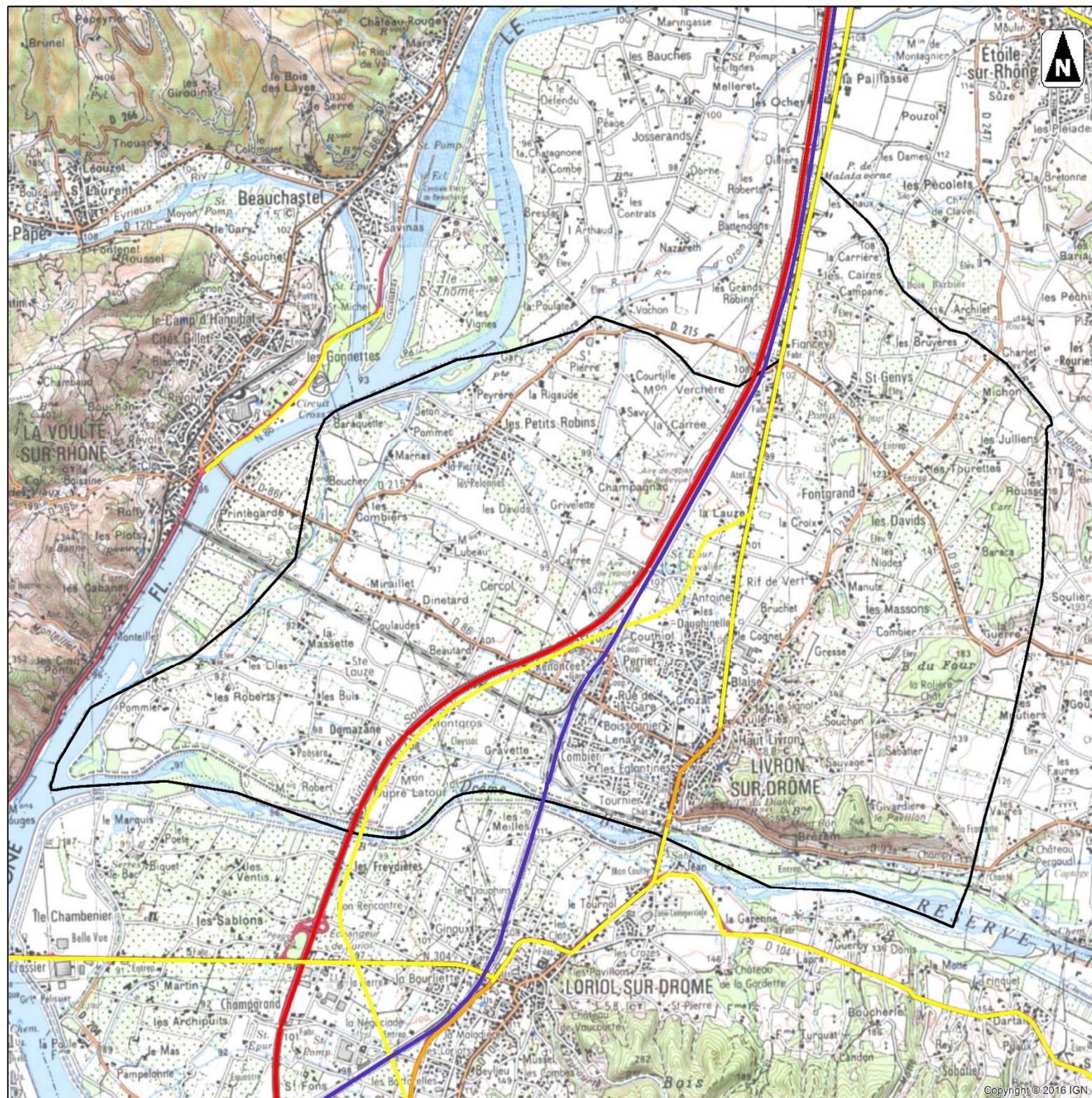
-  Limites communales
- Voies ferrées**
-  1 (la plus bruyante)
- Voies routières**
-  1 (la plus bruyante)
-  2
-  3



Kilomètres

1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



1.1.2.3. Pollution des sols

Le terme de « site pollué » fait référence à toute pollution du sol, du sous-sol et/ou des eaux souterraines, du fait d'activités anthropiques. Le type de contamination, sa gravité et sa cause sont donc très variables.

Sur la commune, deux sites sont recensés sur le site internet BASOL (Base de données BASOL sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif). Il s'agit d'une ancienne décharge de déchets sur la commune, ainsi que d'une station-service (située au bord de la RN7 en entrée nord de la ville). Cependant aucun site BASIAS n'est recensé sur la base de données dans la commune de Livron-sur-Drôme. (Inventaire historique des sites industriels et activités de service).



Photographie 8 : prélèvement de sol par une tarière

Les enjeux liés à la gestion des sites pollués :

- veiller à dépolluer (ou à faire dépolluer) les sites avant toute nouvelle utilisation.

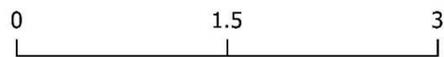


Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Anciens sites industriels et activités de service -
- BASOL -

 Limites communales
 Sites Basol



Kilomètres

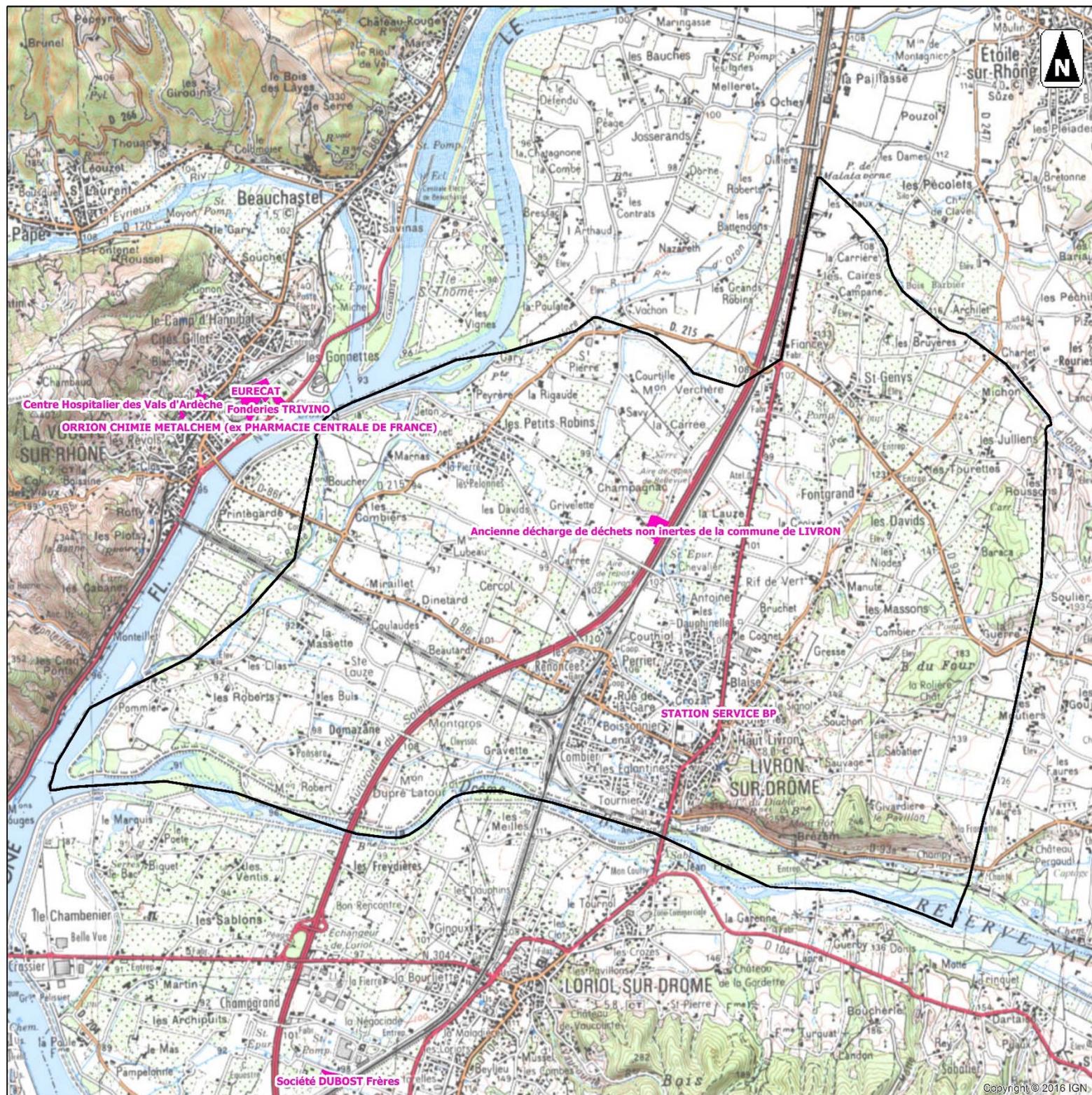
1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Groupe
audicé



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, BRGM



1.1.2.4. Déchets

Le service de collecte et de traitement des déchets est géré par la communauté de commune du Val de Drôme. L'ensemble de la population est desservi selon des modes en point de regroupement et en point d'apport volontaire. Cette diversité résulte du caractère de petite ville et d'une fréquentation touristique plus importante en période estivale.

Les ordures ménagères résiduelles⁴ et les emballages (propres et secs) sont collectés dans les containers mis à la disposition des habitants. Les journaux-revues-magazines (JRM) sont collectés sur les colonnes en points d'apport volontaire. Le verre (blanc et couleur en mélange), collecté par le même prestataire sur les colonnes en points d'apport volontaire est acheminé vers l'usine de traitement du verre de Lavilledieu, qui se servira du verre recyclé pour la fabrication de nouvelles bouteilles et bocaux.

Enjeux liés à la collecte et au traitement des déchets :

- continuer à faire baisser les refus de tri ;
- inciter à acheter des produits moins emballés et donc faire diminuer les quantités à collecter ;
- valoriser le compostage individuel et donc faire baisser les quantités à collecter ;
- prévoir une capacité suffisante pour absorber les flux estivaux rencontrés sur la commune.

1.1.2.5. Assainissement

L'assainissement est traité par une station d'épuration des eaux au niveau communal :

- les zones urbaines sont raccordés au **réseau public d'assainissement** où les effluents sont acheminés vers une station d'épuration ;
- les zones rurales ou isolées sont quant à elles concernées par **l'assainissement autonome**. Chaque logement traite ses eaux usées par un dispositif individuel visant à dépolluer l'eau avant de la rejeter dans le milieu naturel au travers de drains d'épandage.

⁴ Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restant en charge de la collectivité après mise en place des collectes sélectives.

Les eaux usées collectées sur la commune par le réseau sont acheminées dans une station d'épuration. Les boues collectées dans cette station d'épuration sont destinées à 100% à l'épandage.

1.1.2.6. Gestion des risques

- **Risques naturels**

- *Risque feu de forêt*

Livron-sur-Drôme présente des risques faibles vis-à-vis des incendies de forêt (arrêté préfectoral n° 08-0012 du 2 janvier 2008). Par arrêtés préfectoraux, le plan départemental de protection des forêts contre les incendies est applicable jusqu'au 23 août 2017. L'arrêté préfectoral n° 2013057-0026 du 26 février 2013 définit les règles de prévention en matière d'emploi du feu, de nature du débroussaillage et d'obligations en zone urbanisée.

L'utilisation du feu dans la commune est soumise à l'arrêté préfectoral n°2013057-0026. Il permet de palier aux incendies dans la commune. La période rouge (juillet – août) est la période la plus propice aux incendies de forêt et aux espaces boisés sensibles. Il est ainsi interdit d'employer le feu dans cette période (incinération, manifestation, ...). Une dérogation est applicable dans le cas où l'utilisation du feu concerne une zone aménagée pour le public, et équipée de foyers spéciaux pour les feux, ainsi qu'un temps calme. (Données décrites dans la dérogation).

L'utilisation du feu, peut être possible à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles du département. Le code forestier prévoit une utilisation des feux de façon volontaire dans le cas des obligations de débroussaillage, du brulage des coupes forestières, du brulage des débris de bois faisant suite à un évènement naturel, les brulages dirigés et tactiques utilisés dans la lutte contre les incendies et gérés par les services d'interventions autorisés.

Livron-sur-Drôme faisant partie des communes à risque faible d'incendie de forêt, elle n'est pas concernée par l'obligation de débroussaillage.

- *Risque inondations*

A Livron, le risque inondation concerne par contre l'ensemble du territoire communal. Un arrêté préfectoral (11 décembre 2008) a prescrit sur le territoire communal l'élaboration d'un plan de prévention des risques. La commune a fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle d'inondation. Ce risque est le plus impactant sur le milieu physique et humain de la commune. Différents cartes ci-après présentent ces risques.

La commune de Livron-sur-Drôme, est particulièrement soumise aux risques d'inondations du fait de la présence de part et d'autre de la commune du Rhône et de la Drôme, ainsi que du réseau hydrographique communal particulièrement présent dans le nord de la commune. En détail, Livron est soumis au risque inondation :

- du Rhône, crue de plaine avec montée des eaux relativement lente et durée de submersion assez longue,
- de la rivière Drôme en cas de rupture de digues,
- des ruisseaux qui traversent les quartiers nord de la commune avec des montées d'eau rapides et des durées de submersion courtes,
- des écoulements le long de la RD93 qui proviennent des coteaux nord-est.

Les espaces communales de l'ouest de la commune sont recensées comme étant fortement exposés aux crues du Rhône et à la rupture de digue de la Drôme.

Les quartiers nord de Livron-sur-Drôme sont aussi exposés à un réseau hydrographique important, dont le ruissèlement provoque des inondations importantes. Sur ce sujet, la carte des remontées de nappes montre bien la présence de la nappe affleurante (sensibilité très élevée) au nord centre de la commune. La carte ci-après expose les espaces concernés par l'aléa inondation selon le PPRi prescrit. (Données issues du site <http://www.drome.gouv.fr/livron-sur-drome-a2611.html>).

Selon le site prim.net, la commune de Livron-sur-Drôme est particulièrement exposée aux inondation et coulées de boue depuis 1982.

- Liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune

Tableau 2 : arrêtés de catastrophe naturels dans la commune de Livron-sur-Drôme (source : site prim.net)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	20/09/1982	21/09/1982	14/12/1982	18/12/1982
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations et coulées de boue	16/05/1983	31/05/1983	19/09/1983	22/09/1983
Inondations et coulées de boue	29/08/1992	29/08/1992	19/03/1993	28/03/1993
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	29/11/1993	15/12/1993
Glissement de terrain	02/10/1993	15/10/1993	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	02/10/1993	15/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	05/01/1994	15/01/1994	12/04/1994	29/04/1994
Inondations et coulées de boue	22/03/2001	24/03/2001	27/04/2001	28/04/2001
Inondations et coulées de boue	21/10/2001	21/10/2001	23/01/2002	09/02/2002
Inondations et coulées de boue	14/11/2002	18/11/2002	23/01/2003	07/02/2003
Inondations et coulées de boue	24/11/2002	26/11/2002	23/01/2003	07/02/2003
Inondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	15/06/2004	07/07/2004
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondations et coulées de boue	04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008
Inondations et coulées de boue	15/11/2014	15/11/2014	27/04/2015	06/05/2015

- Risque sismique

Comme toutes les communes du département, Livron est concernée par le risque sismique. Elle est située en zone sismique de niveau 3. Il s'agit d'une zone de sismicité modérée.

	<p>Carte 17 : Aléas sismiques dans la commune Carte 18 : Risques des feux de forêt Carte 19 : Plan de Prévention des risques naturels dans la commune (PPRN) -Zonages réglementaires- Carte 20 : Aléas inondation PPRi prescrit</p>
---	---

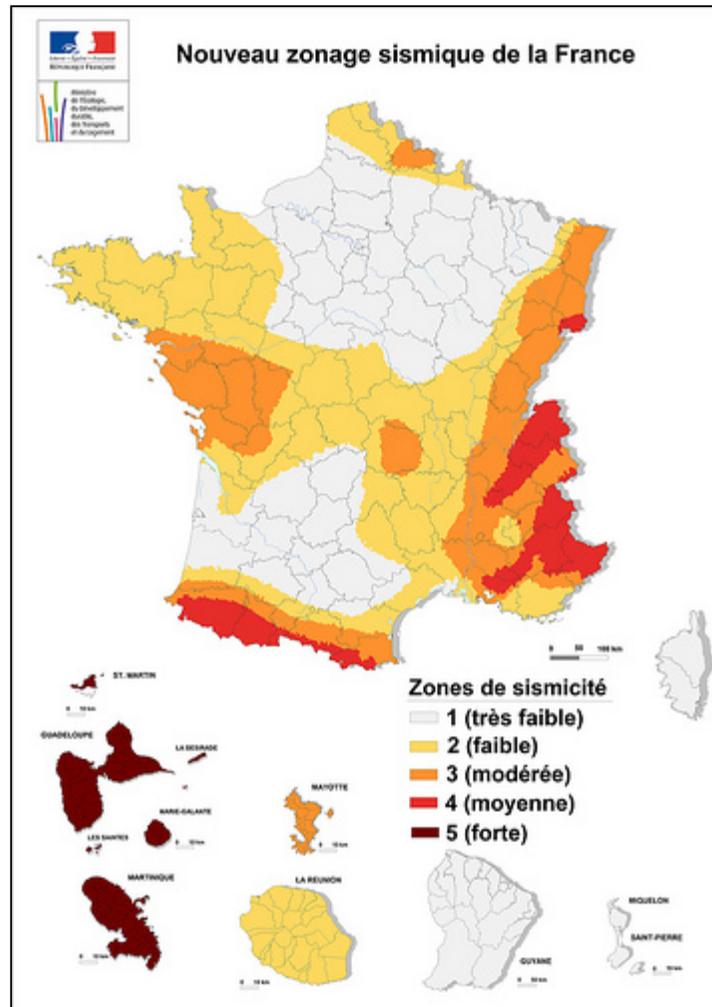


Figure 6 : risque sismique au niveau national

Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

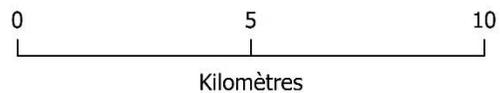
Etat Initial de l'Environnement

- Aléas sismiques par commune -

-  Limites communales
-  Périmètre rapproché (600 m)
-  Périmètre intermédiaire (3 km)
-  Périmètre éloigné (10 km)

Aléas sismiques

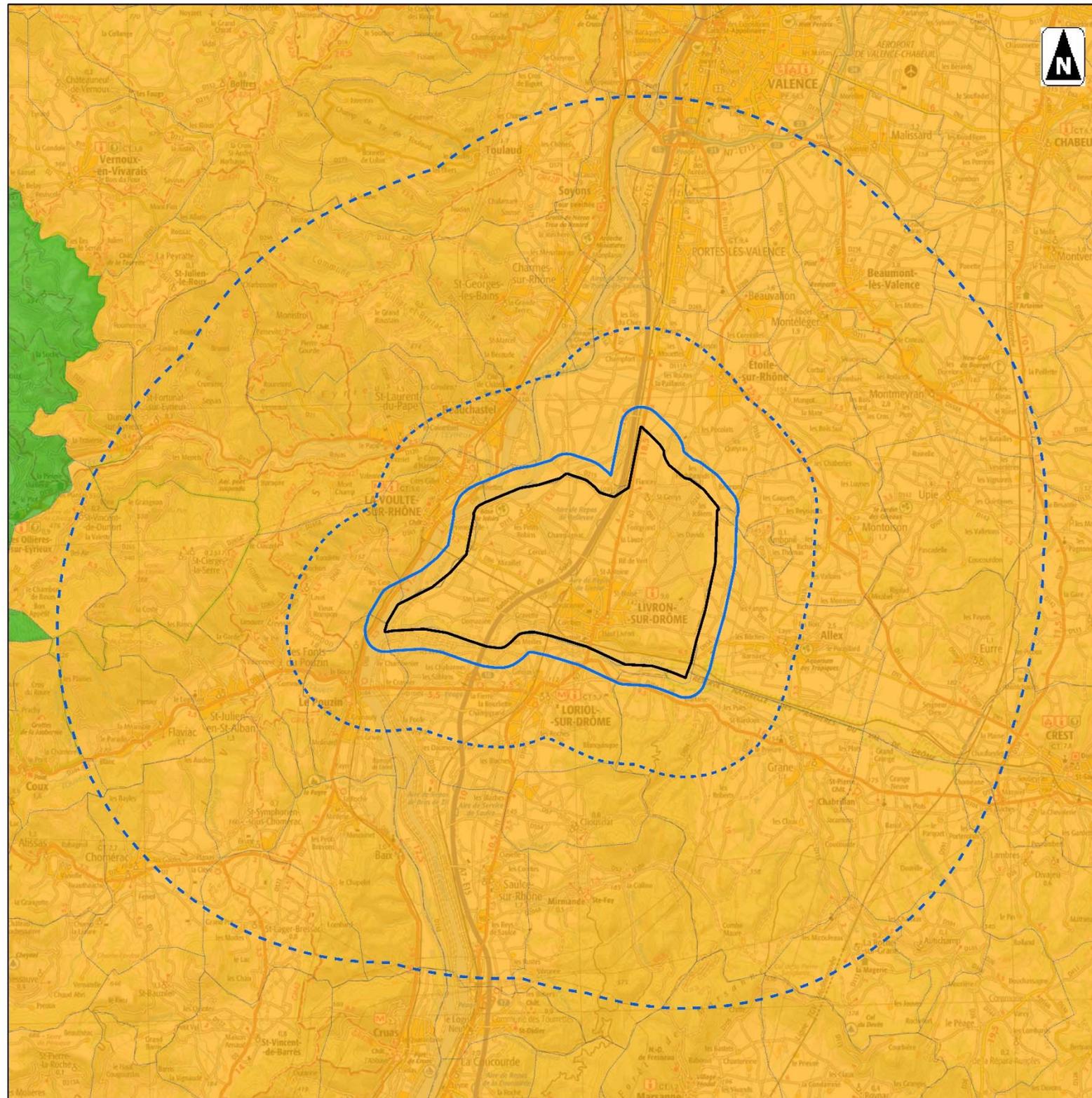
-  Modéré
-  Faible

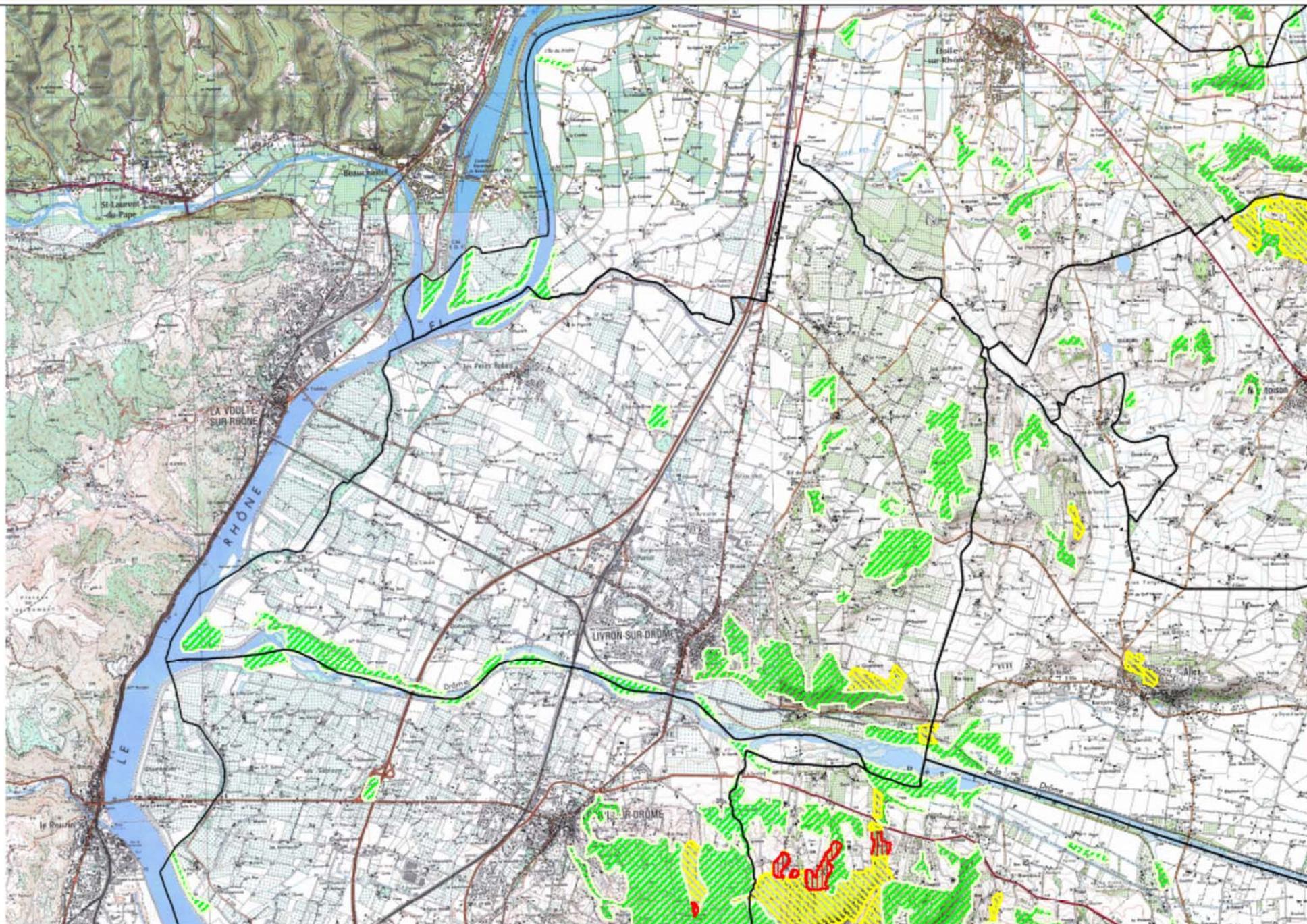


Kilomètres

1:114 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)





Sources : ©IGN - Scan 25© mise à jour 2005,
 ©IGN PARIS 2004 - BDCarto© Edition 5,
 Agence MTD, Décembre 2002
 Réalisation : D.D.T. de la Drôme - MAI 2010

▭ Limites communales

-  Aléa très faible à faible
-  Aléa modéré
-  Aléa moyen
-  Aléa négligeable

Echelle approximative : 1 cm pour 0.45 km



Commune de Livron/Drôme

**Etude d'inondabilité des quartiers
nord de la commune**

**CARTE DES ZONES
INONDABLES A L'ETAT ACTUEL**

Légende

	Limite de crue décennale
	Limite de crue centennale
	Cote en crue décennale (m/01)
	Cote en crue centennale (m/01)

Etude
10.P.7.2.317

Agence Ruedet
26000 LIVRON
Tél. 04 75 12 80 00 Fax. 04 75 12 80 01



Date	Dessiné	Vérif.
03/2016	SM	OR
Mod.	Dessiné	Vérif.

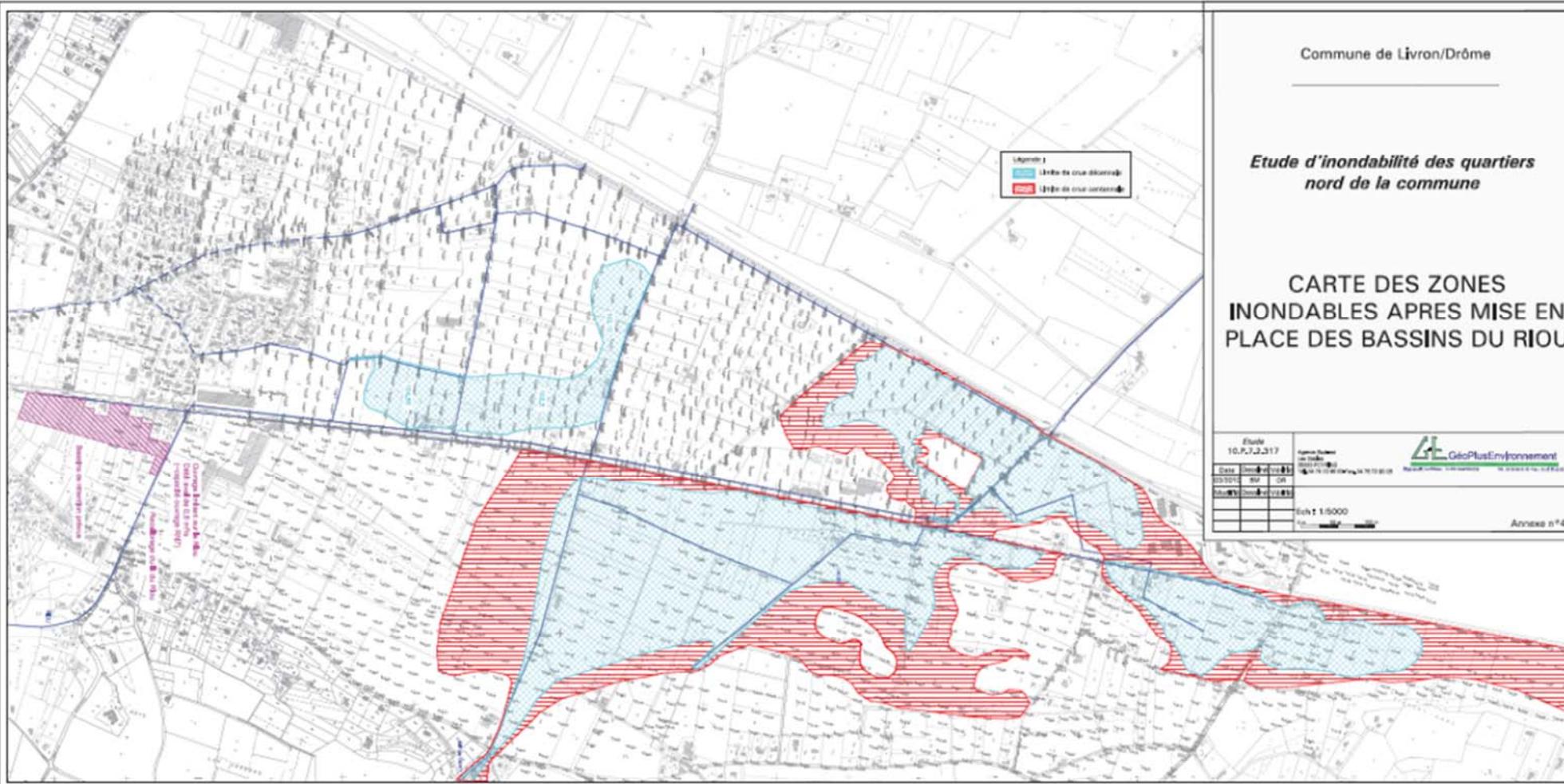
Ech : 1/5000
0 20 40 m

Annexe n°2

Commune de Livron/Drôme

*Etude d'inondabilité des quartiers
nord de la commune*

**CARTE DES ZONES
INONDABLES APRES MISE EN
PLACE DES BASSINS DU RIOU**



Etude
10.X.12.2017

Date
10/10/17

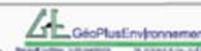
Etat
10/10/17

Etat
10/10/17

Etat
10/10/17

Etat
10/10/17

Scale: 1:5000
North arrow

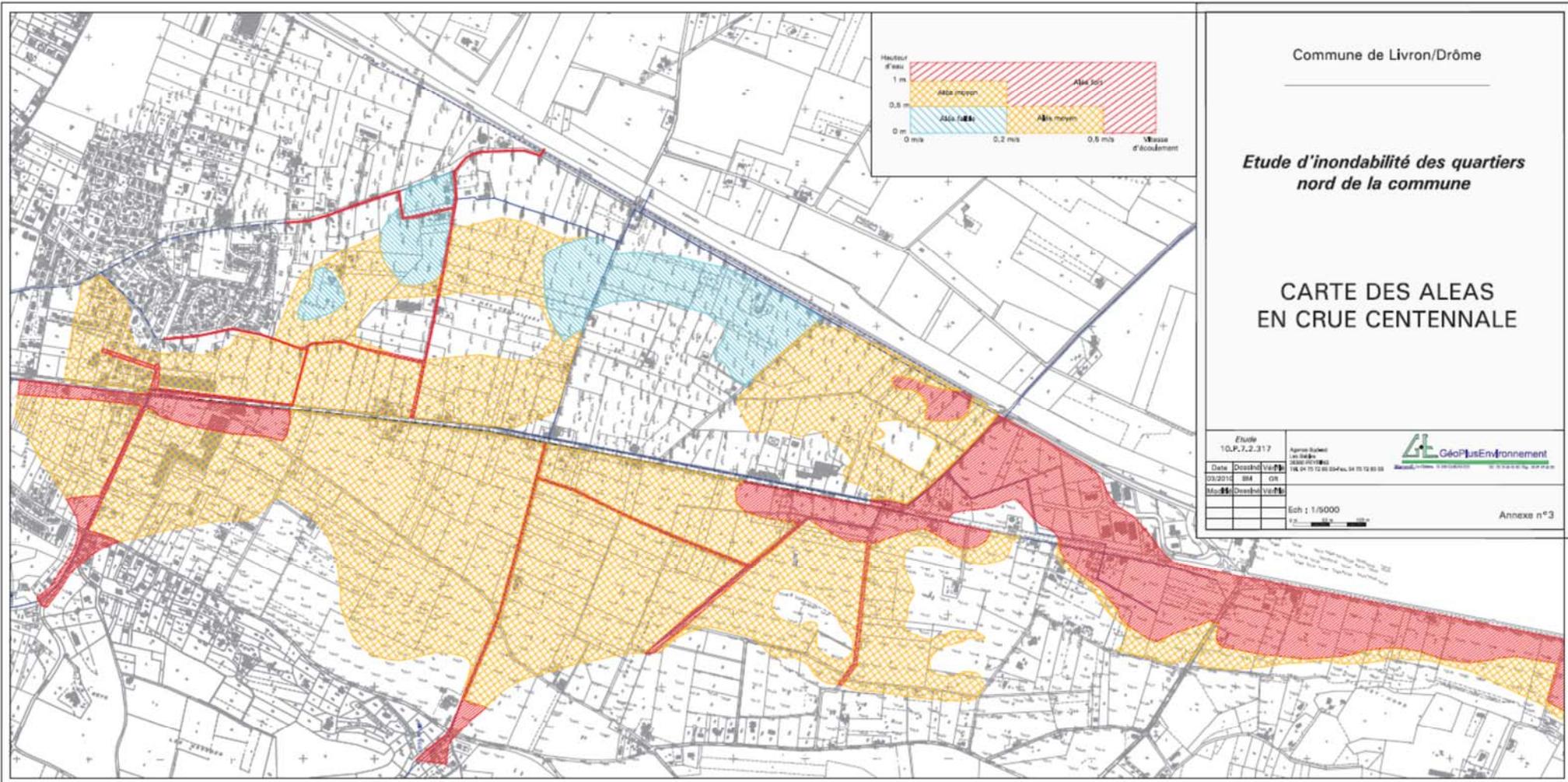
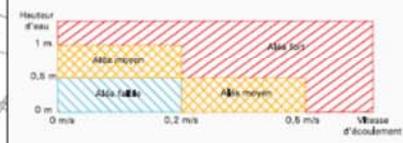


Annexe n°4

Commune de Livron/Drôme

Etude d'inondabilité des quartiers nord de la commune

CARTE DES ALEAS EN CRUE CENTENNALE



Étude
10.P.7.2.317

Agence Surlent
Les Gales
33000 SAINT-JEAN-DE-LYON
Tél 04 75 72 80 04 Fax 04 75 72 80 00



Date	Dessiné	Verifié
03/2010	BM	GR
Modifié	Dessiné	Verifié

Ech : 1/5000

Annexe n°3



LEGENDE

Risques

R1 Zone rouge Inondabilité

R2 Zone bleue Constructible avec prescriptions

R3 Zone bleue à caractère exceptionnel Constructible

R4 Zone verte Constructible avec prescriptions

Risques Dômes et Cabanons (sauf pour les zones R1)

R1R1 Zone rouge Inondabilité

R2R2 Zone bleue Constructible avec prescriptions

R3R3 Zone bleue à caractère exceptionnel Constructible

R4R4 Zone verte Constructible avec prescriptions

Autres

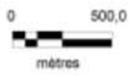
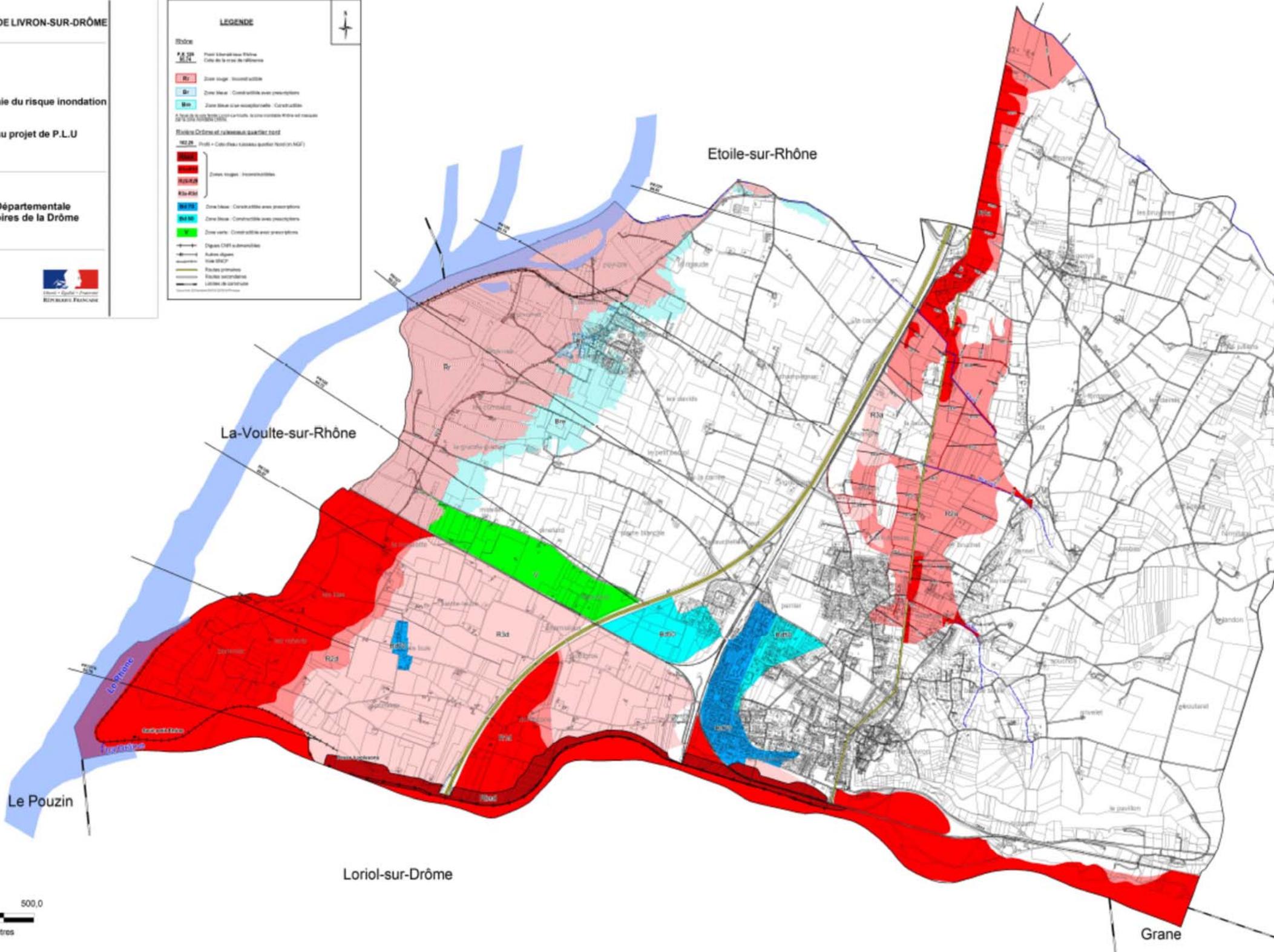
D Digue CH1 submersible

A Autre aléa

R Routes primaires

r Routes secondaires

L Lignes de carrefours



- **Risque mouvement de terrain**

Le territoire de Livron est concerné par des éboulements et des coulées de boue au sud-est du territoire communal. Au nord, un effondrement est recensé.

- *Risque érosion des berges*

Le risque mouvement de terrain peut également être présent au travers de l'érosion des berges sur la commune. Selon l'inventaire des mouvements de terrain, cette érosion est naturelle (fortes pluies). Il est présent sur les bords de la Drôme au sud de la commune.

- *Risque retrait-gonflement des argiles*

La commune est légèrement impactée par l'aléa retrait-gonflement des argiles. La majorité de la commune n'est soumise qu'à un aléa faible. Cependant, les zones boisées de l'est de Livron-sur-Drôme sont recensées avec un aléa modéré vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles.

	<p>Carte 22 : mouvements de terrain Carte 23 : aléa retrait et gonflement des argiles (source : BRGM/DDT/MEDD)</p>
---	--

Les enjeux liés aux risques naturels :

- limiter l'imperméabilisation des sols en cas d'urbanisation nouvelle (mise en place de mesure de compensations adéquates, aménagements de parkings perméables, etc.) ;
- entretenir les canaux, qui peuvent réguler les inondations, éviter les ouvrages pouvant créer des embâcles, ... ;
- transcrire le risque inondation dans le PLU ;
- réfléchir à la mise en place un Plan Communal de Sauvegarde qui permet à la commune de recenser tous les risques présents sur son territoire et de s'organiser face à eux et à leurs conséquences.

Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

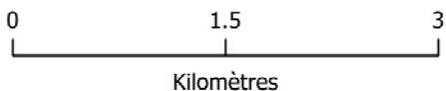
Etat Initial de l'Environnement

- Mouvements de terrain -

Limites communales

Mouvements de terrain

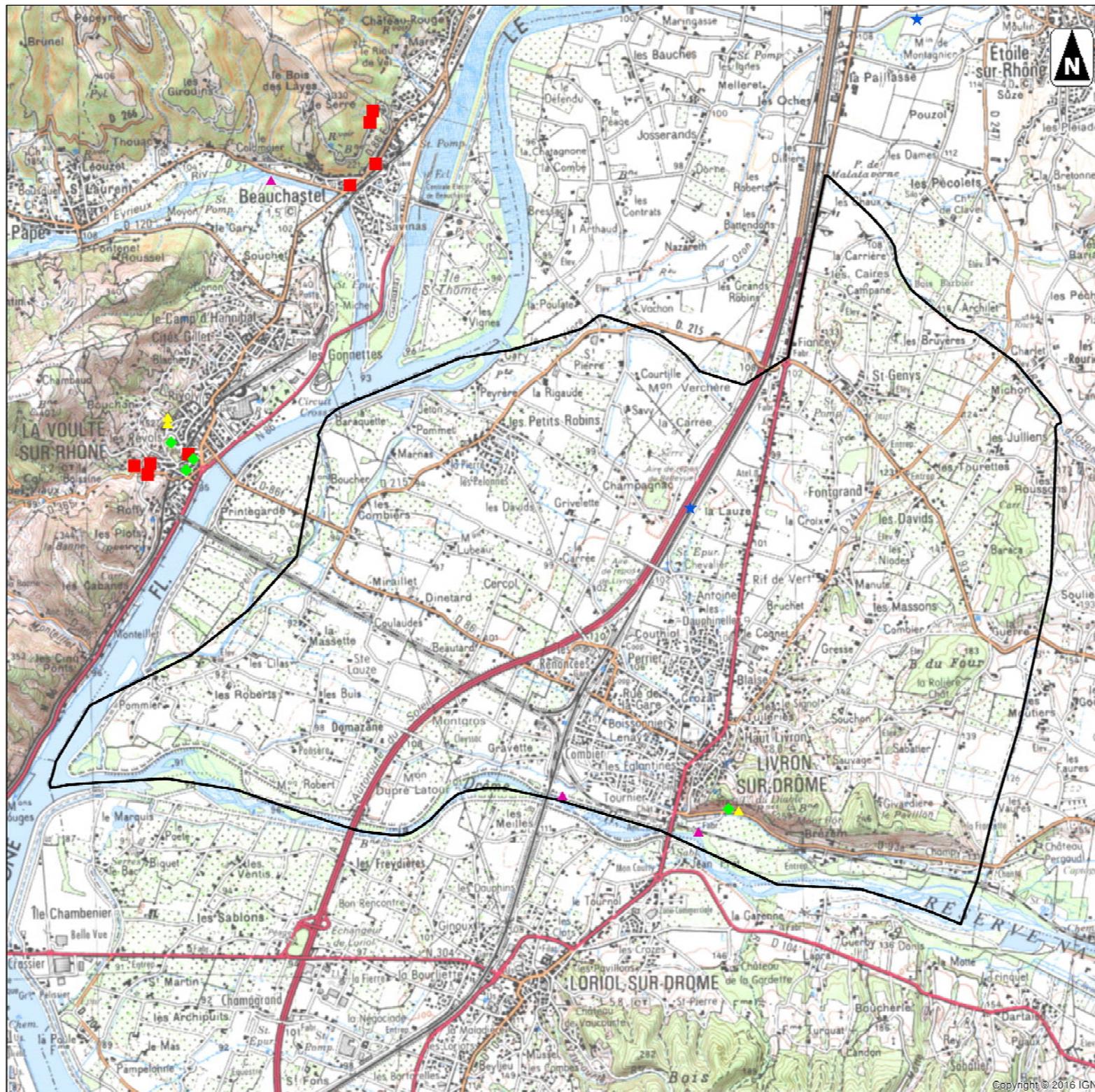
- Glissement de terrain
- Eboulement
- Coulée de boue
- Effondrement
- Erosion des berges



1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, BRGM



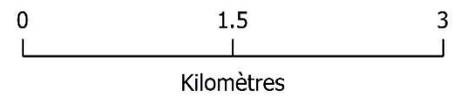


Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Aléa retrait gonflement des argiles -

-  Limites communales
-  Aléa fort
-  Aléa moyen
-  Aléa faible
-  A priori nul

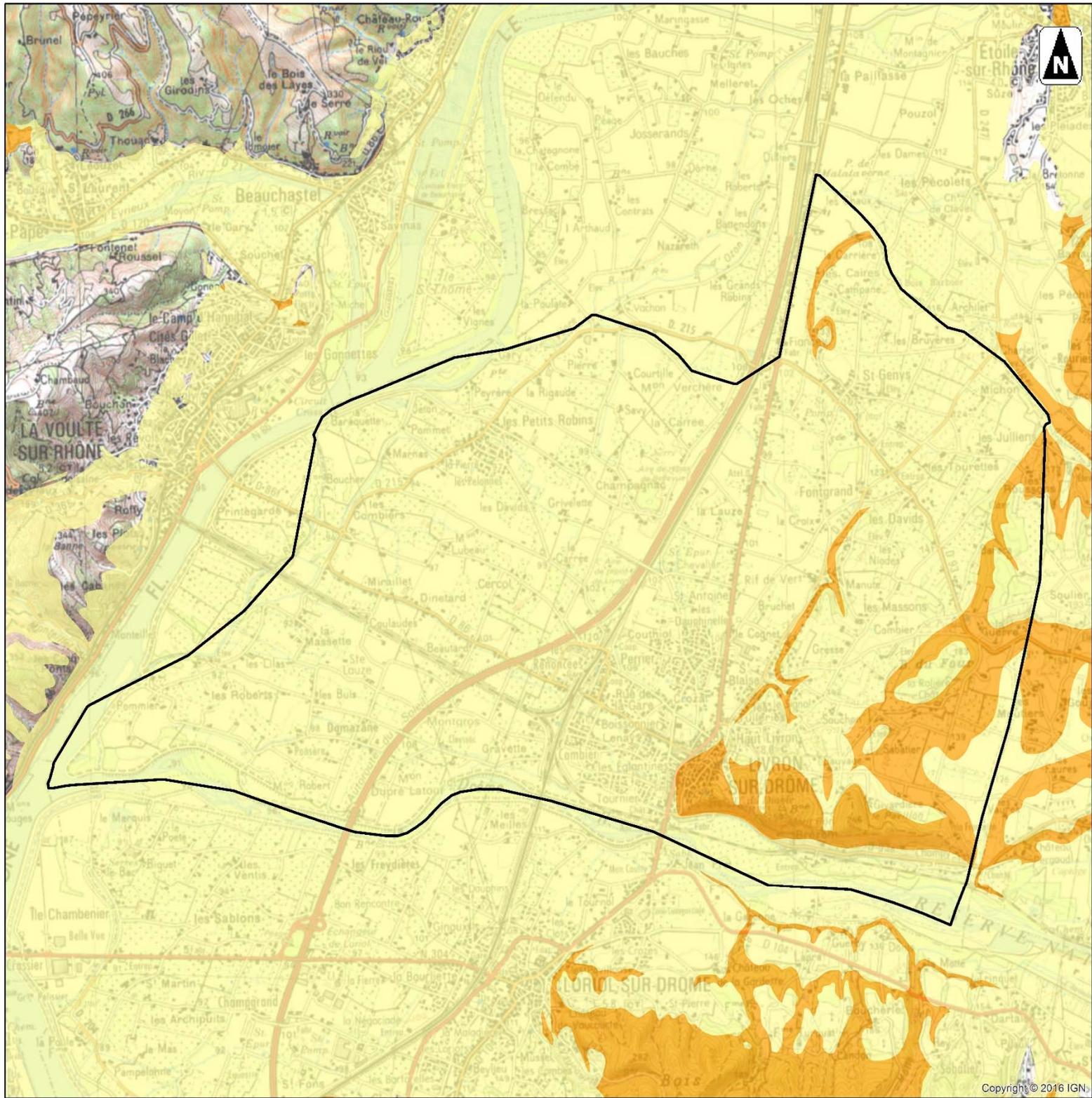


1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)



Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: IGN
Source de données: IGN, BRGM



Commune de Livron-sur-Drôme (26 250)
Évaluation environnementale du projet de PLU

- **Risques technologiques**

- *Transport de matières dangereuses*

La commune est concernée par le risque transports de matières dangereuses par réseau ferré, routier et fluvial. Le risque lié au Transport de Matières Dangereuses est difficile à évaluer en raison de l'intervention de nombreux facteurs, notamment :

- **la diversité des produits transportés**, chacun représentant un risque spécifique ;
- **la diversité des lieux d'accidents probables** (75 % des accidents sur route ont cependant lieu en rase campagne) ;
- **la diversité des sources du risque** (défaillance du mode de transport, du confinement, erreur humaine, etc.) ;
- la diversité des moyens de transport utilisés.

Depuis des années, de nombreux textes réglementaires (arrêtés, règlements, accords...), spécifiques aux différents acteurs de transport, régissent les TMD au niveau local, national ou international. Ils ont pour but d'organiser un dispositif de mesures préventives le plus complet possible.

La commune est aussi concernée par le risque lié au transport de matières dangereuses par canalisations : présence de canalisations de GRT Gaz mais aussi de la Société du Pipeline Méditerranée Rhône (SPMR).

- *Rupture de barrage*

La commune est concernée par le risque de rupture de barrage. Le risque de submersion concerne le Rhône, avec le barrage de Vouglans.

Les enjeux liés aux risques technologiques :

- prendre en compte le risque lié au transport de matières dangereuses dans les projets situés à proximité des itinéraires, routiers, ferrés et fluviaux, les plus utilisés pour les transports exceptionnels des marchandises dangereuses.

1.1.3. Ressources naturelles

1.1.3.1. Eau

“L’eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d’intérêt général.” (Extrait de l’article L210-1 du code de l’environnement).
La commune est concernée par la masse d'eau issue des **Molasses miocènes du bas Dauphiné entre les vallées de l’Ozon et de la Drôme**. C’est une ressource exploitable mais qui a un rôle important dans le maintien des débits d’étiage des cours d’eau qui en dépendent. Afin de respecter la directive cadre sur l’eau, des mesures devront être mises en place sur cette masse d’eau.

➤ Alimentation en eau potable : ressources et captages

Malgré ses ressources suffisantes en qualité et en quantité, la commune n’a pas sur son territoire de captage d’eau potable. La gestion de la ressource en eau doit cependant être une préoccupation importante de la commune. En effet, vu son climat, sa fréquentation touristique et sa forte activité agricole, **l’eau potable est un enjeu important de développement du territoire. Compte-tenu du contexte, les besoins en eau potable semblent être en adéquation avec les disponibilités locales à condition de préserver leur qualité et de limiter les gaspillages.**

➤ Distribution de l’eau potable

Enjeux liés à l’alimentation en eau potable :

- s’investir dans les réflexions autour de cette problématique majeure ;
- poursuivre l’amélioration du réseau de distribution de l’eau potable afin de limiter les pertes sur le réseau et de garantir la distribution lors des pics de consommation.

1.1.3.2. Air

Air Rhône-Alpes assure la surveillance de la qualité de l’air de la région Auvergne Rhône-Alpes. Les 5 missions principales d’Air RA :

- **Surveiller et informer** sur la qualité de l’air de la région Auvergne-Rhône-Alpes

*Commune de Livron-sur-Drôme (26 250)
Évaluation environnementale du projet de PLU*

- **Accompagner** les décideurs dans l'élaboration et le suivi des plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air
- **Améliorer** les connaissances sur les phénomènes liés à la pollution atmosphérique
- **Inform**er la population rhônalpine, telle que précisée dans la réglementation et inciter à l'action en faveur d'une amélioration de la qualité de l'air.
- **Apporter** un appui technique et des éléments de diagnostic en situations d'urgence (épisodes de pollution, incidents ou accidents industriels),

Les émissions des principaux polluants dans l'atmosphère de la commune s'élèvent à des niveaux inférieurs aux moyennes observées sur le département et la région. Ces données permettent de conclure que la contribution du territoire communal par habitant, aux émissions de polluants atmosphériques est plus faible que celles du Département et de la Région. Ce n'est pas pour autant que les émissions de polluants atmosphériques ne sont pas importantes et que les élus ne doivent pas engager de politiques visant à les réduire.

Lorsque que l'on observe les différents contributeurs à ces émissions, on remarque plusieurs tendances. Généralement, les contributeurs suivants ont une part plus importante à Livron que sur la région :

- transport routier ;
- habitat et tertiaire.

D'une manière générale, les transports routiers et les activités urbaines sont les plus importants émetteurs de polluants. En effet, Livron sur Drôme est traversé par la Nationale RN 7 et par l'autoroute du soleil. Ces deux axes génèrent de la pollution et des pics lors des périodes estivales (fortes températures et trafic intense). D'autre part, la pollution atmosphérique est renforcée par les industries et aussi le transport fluvial via le Rhône. Placée dans la vallée du Rhône, la commune est donc concernée par une pollution diffuse issue des grandes agglomérations environnantes.

La commune est située à 20 km au sud de l'agglomération de valence, un des plus gros contributeurs locaux de polluants. Les vents dominants venant du nord ou du sud, cette pollution peut venir impacter le territoire communal.

Compte-tenu de ces éléments, on avancera l'hypothèse d'un bon niveau de la qualité de l'air à Livron-sur-Drôme. Cette qualité est relative, en effet, elle est bonne comparativement à celle de la Région.

Commune de Livron-sur-Drôme (26 250)
Évaluation environnementale du projet de PLU

Il est bon de rappeler que les émissions de polluants atmosphériques de toutes les activités situées sur la commune sont relativement faible comparativement avec d'autres communes ou secteurs environnant ; mais cela ne veut pas dire pour autant que la qualité de l'air est bonne toute l'année, car l'air et les polluants ne s'arrêtent pas aux limites administratives et sont dispersés par les courants aériens.

La région possède un Plan Régional pour la qualité de l'air, celui-ci a dans un premier temps réalisé des mesures sur le territoire puis a ensuite mis en place des orientations visant à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère, à développer le réseau de surveillance de la qualité de l'air et à prévenir des risques sanitaires liés aux pollutions atmosphériques. Ce plan s'applique bien entendu à l'ensemble des territoires de la région.

Les enjeux liés à la qualité de l'air :

- implanter les établissements sensibles (santé, action sociale, enseignement) le plus loin possible des routes à forte circulation et des entreprises émettrices de polluants ;
- communiquer, inciter et permettre aux citoyens une utilisation raisonnée de leurs véhicules personnels (marche à pied, cyclisme, co-voiturage, véhicules électriques, etc.) ;
- communiquer avec les entreprises du territoire pour les inciter à mettre en place des mesures de réduction de leurs émissions.

1.1.3.3. Énergie

➤ *Innovation et la maîtrise des énergies*

Dans le cadre de la politique globale de la ville, Livron s'engage petit à petit dans la maîtrise de l'énergie et dans le recours aux énergies renouvelables. Ces engagements ne concernent pour le moment que certaines propriétés de la Ville. L'objectif est de réduire les dépenses énergétiques communales en réalisant une gestion optimisée.

Commune de Livron-sur-Drôme (26 250)
Évaluation environnementale du projet de PLU

➤ **Développement des énergies renouvelables**

• **Biogaz**

Les biogaz sont issus de la méthanisation des déchets. La méthanisation permet de diminuer la charge en matière organique des boues de station d'épuration urbaine, des effluents industriels, et plus récemment des déchets organiques ménagers. La méthanisation est également une voie de conversion de la biomasse en énergie. La méthanisation produit :

- du biogaz, un proche parent du gaz naturel fossile ;
- un résidu stabilisé et désodorisé dont la valeur agronomique n'est pas altérée. Il peut être valorisé sous forme solide (compost) ou liquide.

L'intercommunalité a étudié ce principe de méthanisation, pour les stations d'épurations cretoises, dans le cadre du projet Biovallée énergie 2040.



• **Energie éolienne**

L'énergie éolienne est produite par des hélices entraînées en rotation par la force du vent (éole = dieu du vent de la Grèce antique), ce qui permet la production d'énergie mécanique ou électrique en tout lieu suffisamment venté. Les applications de l'énergie éolienne sont variées mais la plus importante consiste à fournir de l'électricité à l'échelle d'une région, d'un pays. Ce sont des parcs d'aérogénérateurs ou « fermes » éoliennes. Ils mettent en œuvre des machines de moyenne et grande puissance (200 à 5 000 kW). Des systèmes autonomes, de 500 W à quelques dizaines de kW, sont également intéressants pour électrifier des sites isolés du réseau électrique (îles, villages...).

La Ville de Livron ne comporte pas de ferme éolienne, son territoire à dominante boisé et occupée par des vergers rend difficile cette application. De plus les surfaces communales ne sont pas assez vastes pour pouvoir implanter un parc éolien, en dehors de la limite avec les habitations.

• **Energie solaire**

On peut distinguer deux formes d'application de captage de l'énergie solaire ; le solaire thermique et le solaire photovoltaïque. En ce qui concerne le solaire thermique, le flux solaire peut être directement converti en chaleur par l'intermédiaire de capteurs solaires thermiques et d'un fluide caloporteur. Cette technique est applicable au chauffage des habitations, des piscines, à la production d'eau chaude sanitaire (ECS), ou encore au séchage des récoltes (fourrage, céréales, fruits). Le solaire photovoltaïque, permet de transformer la lumière du soleil en électricité par des panneaux photovoltaïques. L'électricité produite est le plus souvent convertie

Commune de Livron-sur-Drôme (26 250)
Évaluation environnementale du projet de PLU

par un onduleur pour être distribuée sur le réseau. La Ville de Livron a choisi d'autoriser l'installation de panneaux solaires en privilégiant l'intégration des panneaux aux éléments de construction. En effet, le territoire urbain impose de réaliser des implantations discrètes des matériels de captage de la lumière. Le solaire thermique sera d'initiative privé et concernera bien souvent les habitations particulières.

- **Biomasse**

Le terme « biomasse » désigne au sens large l'ensemble de la matière vivante. Ce concept s'applique aux produits organiques végétaux et animaux utilisés à des fins énergétiques ou agronomiques. Le bois-énergie (biomasse sèche) est une source d'énergie par la combustion du bois. La biomasse humide est une source d'énergie issue de déchets organiques d'origine agricole (fumiers, lisiers...), agro-alimentaire ou urbaine (déchets verts, boues d'épuration, fraction fermentescible des ordures ménagères...).

La filière Bois-Energie ne représente pas une grande opportunité pour la commune et sera davantage d'initiative privée sur la commune.

Enjeux liés à l'énergie :

- maîtriser et réduire la consommation énergétique de la commune ;
- favoriser l'utilisation des énergies renouvelables ;
- favoriser les déplacements doux.

1.2. SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La préservation des milieux naturels et leurs richesses, de la trame verte et bleue, des zones humides, œuvrer pour le développement durable du territoire, maîtriser la gestion des eaux et les risques naturels sont autant d'enjeux présents la commune et à prendre en compte dans l'élaboration du PLU.

Une cartographie présente ces enjeux :

- modérés pour la présence des risques naturels dont inondations et feux de forêt, zones humides, patrimoine naturel (Natura 2000, RNN, Boisements, corridors écologiques) et voirie bruyantes ;
- faibles pour le reste des thématiques.

Commune de Livron-sur-Drôme (26 250)
Évaluation environnementale du projet de PLU

Synthèse des enjeux environnementaux :

- limiter le dérangement des espèces sensibles (notamment sur les ripisylves et les cours d'eau ainsi que dans les boisements) ;
- conserver les habitats et entités naturelles associées à la richesse faunistique et floristiques ;
- préserver la trame verte et bleue, les corridors écologiques et leur fonctionnalité ;
- aménager les zones de rupture de corridor (routes, zones urbanisées, etc.) afin de renforcer leur efficacité ;
- connecter la protection de la biodiversité avec d'autres enjeux majeurs (lutte contre le réchauffement climatique, action sociale, tourisme, etc.).
- prévoir une capacité suffisante pour absorber les flux de déchets estivaux rencontrés sur la commune ;
- veiller à dépolluer (ou à faire dépolluer) les sites avant toute nouvelle utilisation ;
- limiter l'imperméabilisation des sols en cas d'urbanisation nouvelle (mise en place de mesure de compensations adéquates, aménagements de parkings perméables, etc.) ;
- entretenir les canaux, qui peuvent réguler les inondations, éviter les ouvrages pouvant créer des embâcles et pour une bonne gestion des eaux ;
- transcrire le risque inondation dans le PLU ;
- réfléchir à la mise en place un Plan Communal de Sauvegarde qui permet à la commune de recenser tous les risques présents sur son territoire et de s'organiser face à eux et à leurs conséquences.
- prendre en compte le risque lié au transport de matières dangereuses dans les projets situés à proximité des itinéraires routiers, ferrés et fluviaux les plus utilisés ;
- s'investir dans les réflexions autour de la gestion de l'eau potable et des eaux en général ;
- poursuivre l'amélioration du réseau de distribution de l'eau potable afin de limiter les pertes sur le réseau et de garantir la distribution lors des pics de consommation ;
- implanter les établissements sensibles le plus loin possible des routes à forte circulation et des entreprises émettrices de polluants ;(autoroute du soleil, RN7...)
- communiquer, inciter et permettre aux citoyens une utilisation raisonnée de leurs véhicules personnels (marche à pied, cyclisme, co-voiturage, véhicules électriques, etc.) ;
- maîtriser et réduire la consommation énergétique de la commune.



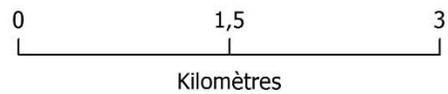
Plan Local d'Urbanisme de
Livron-sur-Drôme (26)

Etat Initial de l'Environnement

- Synthèse des enjeux écologiques communales -

Enjeux

- Enjeux très faibles
- Faible
- Modéré
- Fort
- Très fort



1:38 000

(Pour une impression en format A3 sans réduction de taille)

Réalisation: Airele 2016
Source de fond de carte: ESRI
Source de données: Ville de Livron-sur-Drôme, Airele

